



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 19 DÉCEMBRE 2024





Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

Mes chers collègues, bonsoir, nous allons pouvoir démarrer notre séance du Conseil municipal du 27 juin 2024.

LE MAIRE : 24 membres sont présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULDT, Jacques GRUBER, Olivier BERTHET, Jean-Claude TREMINTIN, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEK, Jean-Jacques VEILLEROT, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Annie POTHIER, Sacha GAILLARD, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Xavier BRUNSCHVICG et Alain MONTET.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : de Capucine du SARTEL à Brigitte PINAULDT, d'Anne COVO à Jean-Claude TREMINTIN, de Nathalie MOUTON-VEILLÉ à Diane MICHOUDET, d'Édith SAGROUN à Nicolas PORTEIX, de Céline PEIGNÉ à Jacques GRUBER, de François-Henri REYNAUD à Diane DOMAS, d'Arnaud BOSSER à Olivier BERTHET, de Pauline GEISMAR à Françoise ASKINAZI, de Claire LOUVET à Éric BERDOATI, de Christophe WARTEL à Annie POTHIER, de Pierre CAZENEUVE à Pierre BOSCHE.

C'est parfait.

Nous avons le compte-rendu des décisions prises depuis le Conseil municipal qui devait être celui de novembre. Il y en a 71, mais je vais faire le plus rapidement possible.

I- Compte-rendu des décisions prises par Le MAIRE

Le Maire rend compte des 71 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

■ Affaires juridiques et domaniales (62)

● Conclusion d'un avenant n°2 au bail d'habitation entre la commune de Saint-Cloud et l'association Saint-Cloud Paris SF

● SMACL

- Signature de l'avenant n°1 - Contrat dommages aux biens
- Signature de l'avenant n°1 - Contrat flotte automobile

● Cimetière communal (41)

- renouvellements de concessions (30),
- achats de concessions (11)

● Conventions d'occupation précaire et révocable de 4 logements sis à Saint-Cloud : 8 place Silly, 9 bis rue René Weill et 17 rue Anatole Hébert

● Mises à disposition et locations de salles : Carré (salle du Grand Livre), Brunet, Colonnes, Porte Jaune (8)

● Conventions de mise à disposition de salles au cinéma-théâtre les 3 Pierrots :

- salle Lino Ventura (conservatoire de musique et de danse)
- salle Bertrand Tavernier (producteur Barnabé Lemeille)

● Convention de mise à disposition d'un local sis 4 rue du Mont-Valérien au profit de l'association AMAP de Saint-Cloud (association pour le maintien d'une agriculture paysanne)

● Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un stand de street food - Jardin des Tourneroches - Soirée inaugurale Noël au jardin du samedi 14 décembre 2024

● Convention d'occupation précaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons et de denrées alimentaires - Piscine des Tourneroches

● Conclusion d'une convention d'occupation précaire du domaine public en vue de l'exploitation d'un service d'autopartage sur la commune



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

■ Marchés publics (2)

Ilot des Avelines

- Modification n°5 du lot n°10 (Électricité courants forts et faibles) du marché de travaux pour la restructuration de l'ilot des Avelines (Halle de marché - Parking souterrain - Espace public - Commerce)

Travaux de réfection complète de la toiture de l'église Saint-Clodoald

- Mission de maîtrise d'œuvre - vitraux, toitures des annexes et clocher (étape 2)

■ Finances (2)

- Convention de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne
- Réalisation d'un emprunt de 5 millions d'euros auprès de la Banque Postale

■ Culture (5)

- Contrats de prêt d'œuvres entre le musée des Avelines et la Cité de la Céramique Sèvres et Limoges, l'institut national d'histoire de l'art (INHA) et deux particuliers dans le cadre de la future exposition *Henri Regnault, le sabre et le pinceau* - (Printemps 2025)
- Convention d'acquisition d'une œuvre *Nativité* de Gaston La Touche (1854-1913)

II- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024

Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?

Unanimité. Je vous remercie.

Nous en arrivons aux communications.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

III - COMMUNICATIONS

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Samedi 14 décembre le cyclone Chido frappe avec une violence inouïe le département de Mayotte. Les dégâts sont à la hauteur de l'intensité du cyclone : habitations dévastées, manque d'eau et de nourriture et malheureusement des victimes en nombre conséquent.

Je veux au nom du Conseil municipal de la ville de Saint-Cloud présenter nos plus sincères condoléances aux familles des victimes et assurer nos compatriotes Mahorais de notre entier soutien et de toute notre solidarité.

Le Président de la République est en ce moment même sur place à Mayotte et a pris la mesure de la situation. Les moyens juridiques, logistiques et financiers de l'État sont activés. En ces circonstances dramatiques, aucune polémique n'est ni possible, ni justifiée. En ces circonstances dramatiques, il est indispensable que la Concorde nationale existe autour de la nécessaire reconstruction du département de Mayotte. La France est une grande puissance mondiale et à ce titre, notre pays doit être à la hauteur des enjeux et des défis qui sont à relever pour reconstruire le département de Mayotte. C'est à l'État français d'agir !

Il est vrai que la situation politique nationale n'est pas très favorable. Quatre Premiers ministres en une année, aucune majorité à l'Assemblée nationale, pas de budget voté, uniquement une loi spéciale, et toujours pas de gouvernement à l'heure où nous tenons notre séance du Conseil municipal.

Face à ce chaos politique, j'ai pris la décision de reporter le débat sur les orientations budgétaires, qui devait avoir lieu ce soir, et le reporter en janvier prochain et donc le vote du budget sera reporté en mars prochain.

Cette situation va coûter très cher au pays sur le plan économique et social. Nous ne pouvons pourtant pas nous le permettre. Il est urgent de former un gouvernement courageux, avec une ligne politique claire et de prendre les décisions qui s'imposent.

Les événements récents nous démontrent malheureusement que nous en sommes très loin !

En ces circonstances, la devise de Guillaume Ier d'Orange-Nassau me paraît très appropriée : « Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. »

Voilà mes chers collègues.

Monsieur PIERSON.

COMMUNICATION DE Monsieur PIERSON

2^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

Merci, Monsieur Le Maire. Je rouvre mon petit texte, pardon.

À l'ordre du jour ce soir, trois sujets qui illustrent bien la nature des actions de la délégation que vous m'avez confiée, Monsieur le Maire.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

1 ■ D'abord, dans le cadre des actions de solidarité, s'est déroulé le **3ème Noël solidaire** avec la participation active des motards de la concession Harley Davidson de Saint Cloud. 71 motards sont venus samedi dernier en moto devant la mairie après avoir apporté, la veille, plus de 150 jouets qui ont été distribués dans la salle des mariages à près de 100 enfants de familles envoyés par 3 associations : les Resto du Cœur, la Croix Rouge et la Maison de l'Amitié. C'est une belle opération, joyeuse et festive, qui se passait dans cette salle et qui rassemble des personnes d'horizons différents au sein de la maison commune.

2 ■ Le 9 décembre dernier s'est déroulée la **Commission Municipale d'Accessibilité**. Cette réunion annuelle permet de faire le point en présence d'associations, qui s'occupent de personnes en situation de handicap, et de nombreux services de la Ville sur les actions qui ont été engagées tout au long de l'année en cours. Le terme *Commission d'accessibilité* pourrait laisser penser que l'on parle seulement d'accessibilité des bâtiments ou des commerces. Ce point est bien sûr abordé dans le cadre de cette commission mais, en plus de ces points-là, la ville de Saint Cloud a aussi élargi cette notion d'accessibilité au sport, à la culture et toutes les animations culturelles et sportives. De nombreuses initiatives ont été prises tout au long des années 2023 et 2024 et ont pu être présentées lors de cette commission, notamment, j'insiste, sur les activités sportives pour lesquelles de nombreuses actions ont été engagées avec le service des sports de la Ville, puis sur l'ouverture de la piscine aux différents IME de la commune. Alors peut-être que ce terme IME ne vous parle pas beaucoup, il s'agit d'Instituts médicaux éducatifs. La ville de Saint-Cloud est riche de 5 instituts médicaux éducatifs, qui sont présents dans notre ville, qui accueillent, chaque jour, plusieurs dizaines d'enfants et d'adolescents en situation de handicap. Et on a beaucoup travaillé avec le service des sports pour permettre l'ouverture de la piscine, qui est un véritable outil pédagogique en l'espèce pour tous ces IME.

3 ■ Le 4 décembre dernier de sont déroulées **les troisièmes rencontres des acteurs de santé** de la ville de Saint-Cloud au Conservatoire, comme chaque année. Plus de 80 professionnels étaient présents ; je remercie, d'ailleurs, les collègues qui s'y sont rendus. Plus de 20 médecins, des pharmaciens, infirmiers, établissements hospitaliers, paramédicaux, acteurs de la santé comme le DAC ou l'ARS, se sont donc retrouvés au Conservatoire pour échanger, et partager leurs expériences. L'Institut Curie a fait une présentation de ses derniers projets et de son ouverture vers la médecine de ville. La CPTS, vous savez tous ce que c'est maintenant, la Communauté professionnelle de territoire de santé, vous y êtes presque ; la prochaine fois, je referai une interro. Donc la CPTS de Saint-Cloud a fait un point de ses projets en cours, et cela a été pour chacun l'opportunité de rencontrer tous ceux qui agissent dans notre ville pour un meilleur accès aux soins, permettant de décloisonner et de fluidifier les relations entre acteurs médicaux. Cela ne vous a pas échappé, la Santé n'est pas une prérogative municipale et, pourtant, j'ai la conviction que la ville de Saint Cloud est parfaitement dans son rôle en impulsant et permettant ce type de rencontres. Le succès de ces troisièmes rencontres en est, d'ailleurs, la meilleure preuve.

Je vous remercie.

Le MAIRE : On va laisser le temps d'arriver à notre collègue et on va donc passer la parole à Brigitte PINAULDT.

COMMUNICATION DE Madame PINAULDT
3ème Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable

Je laisse ma collègue reprendre ses esprits. Merci, Monsieur Le Maire.

■ Le Jardin à Papillons :

Certains d'entre vous connaissent peut-être le Jardin à Papillons, qui se trouve dans le quartier des Coteaux, situé sous la station des Milons. Depuis quelques années, il ne se passait plus grand-chose dans ce jardin qui avait fini par vivre sa vie.

Et bien ce jardin va retrouver une deuxième vie, car la Ville a décidé de le transformer en y implantant plus de 200 variétés végétales diverses pour le rendre productif, pédagogique, auto-fertile et adapté aux aléas climatiques.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

La majorité sera composée d'arbres et d'arbustes de différentes tailles qui permettront au bout de 3 ans de maturité de s'auto-suffire en termes d'arrosage. Le principe de ce jardin est inspiré de celui de la permaculture qui n'utilise aucun engrais, aucun produit chimique et ne produit aucun déchet. C'est l'aménagement et les interactions de la biodiversité qui permettent une culture écologique, efficace et pérenne.

Pour cela le service Développement durable s'est appuyé sur les conseils d'un prestataire pour le choix des essences, la préparation de la terre pour recevoir les plantations, ainsi que l'animation pédagogique. Car ce jardin, requalifié désormais de Jardin-Forêt, est également conçu à visée pédagogique.

En effet, les habitants volontaires pourront se familiariser avec de nouvelles méthodes pour faire vivre et entretenir ce jardin urbain et, ensuite, pourquoi pas reproduire ces méthodes de culture à leur propre jardin, s'ils en possèdent un.

Deux journées de plantation sont proposées avec le concours des habitants. La première se déroulera le 18 janvier prochain à 14h sur place et 40 plantations sont prévues ce jour-là, et la deuxième se déroulera en mars. Les jardiniers volontaires seront bien sûr accompagnés et une session de formation sera proposée entre les deux journées de plantations. Une communication sera faite à ce sujet par la Ville.

De nombreuses animations et formations seront organisées par la suite au sein de ce Jardin-Forêt (ateliers, initiations, approfondissement, cours de design...) et les écoles, ainsi que les seniors pourront y être associés.

Donc avis à nos futurs jardiniers, rendez-vous sur place le 18 janvier prochain !
Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame PINAULDT. On va y arriver avec ce jardin.
Madame de LARMINAT.

COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT 1ère Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Merci, Monsieur Le Maire. Et toutes mes excuses pour mon retard. J'ai siégé à la Région jusqu'à 2h du matin, plus encore toute la journée, mais la bonne nouvelle est que nous avons un budget voté, un budget courageux mais bon, nous ne sommes pas là pour parler de cela, parce que je reviens à Saint-Cloud et je vous en parlerai un peu, si vous voulez, en aparté.

Cette année 2024 se termine en beauté pour la Culture et le patrimoine à Saint-Cloud avec, notamment, le début d'une nouvelle phase de travaux dans l'église Saint-Clodoald. Je rappelle que le site, dont le clocher culmine à plus de 60 mètres, est inscrit au titre des Monuments historiques depuis 1995 et qu'il nous appartient de poursuivre le travail de préservation et de restauration que nous avons commencé il y a quelques années. Concrètement, le chantier, qui a démarré cette semaine, concerne la révision de l'ensemble des couvertures et des charpentes de l'édifice, qui restera néanmoins ouvert au moins pendant la première moitié des travaux.

■ Quelques mots maintenant sur les 3 Pierrots :

● Le cinéma

Depuis l'ouverture du cinéma en septembre, nous avons déjà accueilli plus de 12 220 cinéphiles pour une recette totale de 73 000 € ; c'est très encourageant.

Nos rendez-vous mensuels rencontrent leur public. Je vous rappelle que nous avons des dispositifs adaptés à chacun, notamment : un Ciné-Club Mythique, des Ciné-goûters pour les enfants, des thé-ciné plutôt pour les seniors, mais qui sont ouverts à tout le monde, des séances Néon organisées par les jeunes et pour les jeunes de Saint-Cloud, des événements Regards documentaires, des séances ciné Relax.

Vous l'avez compris, à Saint-Cloud, le cinéma, c'est pour tout le monde !



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

● **Le théâtre** n'est pas en reste.

Depuis l'ouverture de la saison, nous avons vendu 8 430 places de spectacles.

Il y a eu beaucoup de représentations ces dernières semaines avec de nombreux succès : deux spectacles pour le jeune public *Goupil et Kosmao* et les *Fables miniatures lyriques*, un spectacle familial *Courgette* qui a réuni plus de 300 spectateurs le dimanche 24 novembre et des spectacles pour tous les publics, dont deux musicaux qui ont affiché complet : *l'artiste Ayo* le 10 décembre et le spectacle *Les virtuoses* le 14 décembre.

Vous voyez, il y en a pour tous les goûts et, bien sûr, ça continuera au début de l'année 2025. Je vous laisse découvrir l'ensemble des propositions sur le site des 3 Pierrots ou dans la plaquette de notre cinéma.

Une programmation très riche s'annonce pour le début de l'année 2025 et je vous laisse la découvrir sur le site ou la plaquette de notre cinéma-théâtre. Je cite juste le concert du nouvel an du conservatoire qui aura lieu le dimanche 12 janvier à 11h aux 3 Pierrots, cette année. Venez nombreux !

■ **Au Musée** des Avelines, l'exposition *Eugène Carrière, de tendresse et d'amitié* rencontre également son public. En plus des visiteurs individuels, nous avons déjà accueilli 32 classes de la Ville.

Autour de l'exposition, il y a de nombreux événements qui sont organisés et, parmi les événements du mois de décembre, je retiens la remise des prix de la Fondation Oulmont que nous avons accueillie le 7 décembre. À cette occasion, 10 artistes d'exception ont été mis à l'honneur dans 4 domaines que sont la musique, les arts plastiques, le théâtre et la littérature. Nous avons notamment assisté à un magnifique concert du jeune pianiste virtuose Gabriel Durliat et de la violoniste Élise Bertrand.

Parmi les événements à venir, je vous invite à noter dimanche 19 janvier une conférence autour d'Eugène Carrière et d'Antoine Bourdelle, par Lili Davenas, conservatrice des peintures et des arts graphiques au musée Bourdelle.

Puis le Samedi 8 février un Concert du cœur *The flying Fishes* autour d'un répertoire Debussy et Poulenc.

■ **À la Médiathèque**, le 30 novembre, a eu lieu le lancement de la saison 3 du Bubble Prix. Les ados sont venus nombreux pour découvrir la nouvelle sélection de mangas de la saison 2024/2025 ! Si certains ont raté le lancement, mais sont intéressés, il est toujours possible de s'inscrire.

Parmi les événements à venir, le samedi 25 janvier auront lieu les Nuits de la Lecture avec de nombreuses animations pour tous : des lectures des *Lettres de la colline* par les auteurs Clodoaldiens, une visite de l'exposition *Lecteurs du monde* ; il s'agit d'une exposition du photographe Thierry Penneteau, qui nous montre que la lecture est un moyen d'épanouissement de soi, de découverte du monde et d'émotions. Il y aura également un atelier de bruitages, des lectures de contes, des projections et des ateliers de jeux de société. Tout cela, c'est le 25 janvier.

À partir du samedi 25 janvier, toujours, la médiathèque et l'espace d'animation des Coteaux vous proposent de découvrir les souvenirs de lecture de nos aînés en écoutant les enregistrements sonores de leurs premiers contacts avec la lecture, les contes ou les récits de vie.

Et, en février, nous participons, comme tous les ans, à l'événement *La science se livre* dont le thème, cette année, est **Les femmes et la science**. Nous proposons donc le 8 février un atelier scientifique pour les enfants avec l'association *Les savants fous* et, pour tous, une conférence par Virginie Bonnaillie-Noël, mathématicienne et directrice de recherche au CNRS : **Les maths invisibles au quotidien**. À travers cet exposé, elle nous expliquera quelques exemples quotidiens, qui utilisent des concepts mathématiques de façon plus ou moins cachés.

■ **Le service du Patrimoine et des Archives** a organisé les premières journées archéologiques de Saint-Cloud au Carré du 6 au 9 décembre autour du thème **Qu'y a-t-il sous nos pieds ?** 330 personnes sont venues découvrir l'émouvante exposition d'objets retrouvés dans nos sols, qui permettaient de retracer pas moins de 18 000 ans d'histoire de la commune. Une conférence et des ateliers pédagogiques ont également été proposés avec beaucoup de succès, ce qui nous amènera probablement à proposer d'autres événements dans la continuité de celui-là.

Peut-être avez-vous remarqué, dans les rues de la Ville, qu'un certain nombre de **nouveaux panneaux patrimoniaux** ont été installés cette semaine ; je ne vais pas tous les citer, mais il y en a, notamment, devant le Carré, le jardin des Tourneroches ou encore aux 3 Pierrots.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

L'objectif de ces panneaux est de permettre à chacun de découvrir ou redécouvrir le patrimoine de Saint-Cloud, toujours en complément de nos fameuses flâneries que, j'espère, vous avez tous en votre possession.

■ Pour finir, **le Carré** propose actuellement une exposition participative « *Empreintes* » qui a été concoctée dans le cadre des journées archéologiques.

Et à venir en janvier, une exposition de peinture de Carole Martin, *Mise au point*, et une exposition de l'association Chine Wa WA.

Je termine en vous souhaitant un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année à Saint-Cloud ! N'hésitez pas à vous rendre dans nos établissements culturels pendant les vacances, notamment aux 3 Pierrots, qui restent ouverts, à part le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Merci de votre attention.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur GRUBER.

COMMUNICATION DE GRUBER 4^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Éducation

Merci, Monsieur Le Maire.

■ Chers collègues, Monsieur le Maire et moi-même avons accueilli le 28 novembre, lors d'une **réunion d'informations et d'échanges**, un bon tiers des représentants de parents d'élèves des différentes écoles. Nous avons abordé le rôle des conseils d'école, le partenariat entretenu par la Ville avec l'Éducation nationale, le fonctionnement et le coût de la restauration scolaire, le rôle de la Caisse des écoles, le soutien financier de la Ville à l'éducation, la diversité des ateliers du périscolaire et de l'extrascolaire, le Passeport du civisme, le soutien à la parentalité au travers des actions du réseau des parents. Suite aux remontées positives je pense maintenir ce format l'année prochaine.

■ C'est toujours avec grand plaisir que je reçois, avec Monsieur le Maire, des élèves de CM1 dans le cadre du **Passeport du civisme**. La dernière visite s'est faite le 3 décembre avec 4 classes du Centre et du Val d'Or. Cela fut l'occasion, comme à chaque fois, d'échanges spontanés et soutenus sur le fonctionnement de la démocratie locale et les domaines d'intervention de la Mairie.

■ **La grève nationale de la fonction publique du 5 décembre** a été suivie par 38 enseignants des écoles publiques et 58 agents municipaux (animateurs, ATSEM, et gardiens). Nous avons donc organisé un SMA (service minimum d'accueil) pour les établissements qui avaient plus de 25% de leurs enseignants en grève. Et nous avons donc accueilli à l'école des Coteaux des élèves des écoles élémentaires des Coteaux et de Montretout, et au centre de loisirs du Val d'Or des enfants de toutes les écoles maternelles hormis Fouilleuse. Je tiens à remercier les personnels du service Éducation et du service des Sports, les élus et les anciens élus, le chef de cabinet du Maire, qui ont renforcé les équipes d'animation pour assurer l'encadrement de la pause méridienne.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur BERTHET.

Brigitte PINAULDT : Excusez-moi, je vais prendre la parole pour Capucine du SARTEL.

Le MAIRE : Alors Brigitte PINAULDT pour Capucine du SARTEL



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

COMMUNICATION du SARTEL (*excusée, rapportée par Brigitte PINAULDT*)
9^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

VOIRIE

Afin de limiter les excès de vitesse des voitures boulevard Senard, au niveau du rond-point, au niveau des Pipelettes, nous avons pris la décision d'engager des travaux à cet endroit précis pour casser cette ligne droite et diminuer ainsi la vitesse. Le rond-point sera supprimé et un grand plateau traversant sera créé. Le trottoir de gauche en montant va donc être élargi pour former une courbe ; le trottoir de droite en montant, entre le boulevard Palissy et la rue Albert 1^{er}, sera également plus proéminent. Le futur aménagement comprendra également 5 arbres, ainsi que la pose d'arceaux vélos.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame ASKINAZI.

COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI
9^{ème} Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Merci, Monsieur Le Maire.

■ **Label Saint-Cloud 2024 :**

Je voudrais commencer par le Label Saint-Cloud 2024.

Le jury, qui s'est réuni le 3 décembre, a décerné le label à 7 artisans et entrepreneurs Clodoaldiens. Parmi les lauréats, on retrouve trois créatrices de sacs, bijoux et abat-jours, un photographe, une autrice-illustratrice de livres pour enfants, ainsi que la Maison Seggali, torréfacteur incontournable à Saint-Cloud depuis de nombreuses années. Le Lycée Santos-Dumont a également été récompensé pour son activité d'apiculture. Cette année, le Crédit Mutuel de Saint-Cloud s'est associé à la Ville pour soutenir cette initiative en offrant un prix de 500 €. Cette somme a été partagée entre les deux coups de cœur du jury : Sandra Aldrin, talentueuse créatrice d'abat-jours, et la Maison Seggali. Donc ils ont reçu 250 € chacun. Nous les remercions.

COMMERCE

■ **Vie des commerces :**

● **Animation des commerces sédentaires**

Le grand jeu des vitrines est toujours en cours. 73 objets insolites sont à retrouver dans les vitrines des commerçants participants. Toutes les informations sont à retrouver sur le site de la Ville.

- **Ouverture** : Les Saveurs d'Outre-rhin, rue Desfossez, le 11 décembre ; ce sont des spécialités allemandes.
- **Fermeture** : Bernard et Marcel, 11 rue Dailly, cessation d'activité prochaine, le 21 décembre.

■ **Vie des marchés :**

● **Animations de Noël au marché**

Plusieurs animations ont été organisées sur les marchés de la Ville pour ces fêtes de fin d'année.

- Le 7 décembre dernier, une rencontre avec le Père Noël s'est déroulée au marché des Avelines avec une séance photo et un jeu de grattage permettant de remporter de jolis mugs. L'événement a attiré de nombreux petits Clodoaldiens accompagnés de leurs parents.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

Le lendemain matin, le Père Noël a fait une apparition au marché des Milons. Malgré une météo très pluvieuse, il a distribué des friandises aux enfants et a pris quelques photos, tandis que les commerçants ont eu le plaisir d'offrir des mugs à leurs clients.

- Enfin, le 13 décembre, une soirée musicale a été organisée au food court *Les Balançoires*, rassemblant un grand nombre de participants autour d'un orchestre de jazz qui a su créer une ambiance festive.

• Ouvertures – fermetures exceptionnelles

Et je rappelle, ce que vous aviez dit, Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil municipal, au sujet de deux ouvertures exceptionnelles du marché.

- Le marché des Avelines sera ouvert exceptionnellement les mardis 24 et 31 décembre.
- Il sera fermé les mercredis 25 décembre et 1^{er} janvier.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En cette fin d'année qui correspond également à la fin d'un cycle d'ateliers, j'aimerais vous présenter un bilan du cycle d'ateliers que nous avons organisé pour les entrepreneurs et créateurs d'entreprise de notre commune, ainsi que de la soirée de clôture qui s'est tenue le 26 novembre dernier. Cette initiative, portée par Saint-Cloud entreprises et nos partenaires, s'inscrit pleinement dans notre volonté de soutenir le dynamisme économique local et d'accompagner les entrepreneurs qui, par leur audace et leur talent, contribuent au rayonnement de notre commune.

Quatre ateliers, conçus pour répondre aux besoins concrets des entrepreneurs, ont rythmé l'année sur la thématique de la croissance et de la pérennité : comment se structurer, prospecter ou croître.

Ces ateliers ont permis d'apporter à 103 entrepreneurs participants des outils concrets pour faire face aux défis qu'ils rencontrent et structurer leurs projets.

Nous avons conçu ce cycle d'ateliers autour d'un objectif central : donner aux entrepreneurs les moyens de structurer leurs projets, de dépasser les freins et d'identifier les leviers nécessaires pour leur croissance.

Comme chaque année, ce cycle d'ateliers s'est conclu par une soirée conviviale de réseautage et de mise en lumière des talents entrepreneuriaux de notre territoire. Cette soirée a permis de réunir non seulement les participants aux ateliers, mais aussi les acteurs économiques, renforçant ainsi l'attractivité et le rayonnement de Saint-Cloud.

Trois lauréats ont été nommés lors de cette soirée :

- Anne-France Mareine Brichard, qui a reçu un Prix offert par la CCI des Hauts-de-Seine : un accès à la formation Boost Entrepreneurs,
- Aubépine Meunié : Prix offert par Le Catalyseur (Paris Ouest La Défense) : un accès aux espaces de travail avec un poste fixe en illimité pendant six mois et un accompagnement personnalisé,
- Nabila Belhaj : à qui on a offert 2 heures de coaching sur le développement commercial ; de beaux cadeaux.

Il y a eu aussi le prix du public, avec la participation de Mood-Fitness à Saint-Cloud.

Tout cela témoigne de la force de la collaboration entre les acteurs publics et privés.

Je tiens à remercier aussi l'ensemble des intervenants, des partenaires et des participants qui ont contribué à la réussite de ces événements. Continuons à œuvrer ensemble pour faire de Saint-Cloud un exemple en matière de dynamisme économique, et à soutenir l'entrepreneuriat.

Merci.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur TREMINTIN.

Jean-Claude TREMINTIN : Oui, je vais commencer par la communication de Madame COVO, au niveau de la Petite enfance, qui vous prie de bien vouloir l'excuser pour son absence pour des raisons de santé.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

COMMUNICATION DE Madame COVO (*excusée, rapportée par Jean-Claude TREMINTIN*)
7^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la famille

Elle rappelle, tout d'abord, que les crèches seront fermées du vendredi 20 décembre au soir pour rouvrir le jeudi 2 janvier au matin.

Elle souhaite également aux équipes de la Petite enfance, ainsi qu'aux petits Clodoaldiens et aux parents, de bonnes fêtes de fin d'année.

COMMUNICATION DE Monsieur TREMINTIN
8^{ème} Adjoint au Maire délégué au Sport

Pour le sport, maintenant.

■ **École des Sports :**

Nous n'avons que 18 inscrits pour 24 places pour le stage de Noël qui se déroule du 23 au 27 décembre. Compte tenu du faible nombre d'inscrits, une réflexion sera lancée pour l'année prochaine pour savoir si on doit maintenir ce stage à ce moment, vacances où très souvent les enfants partent avec leurs parents.

■ **Associations sportives :**

- La section Basket de l'UAS organise sa **soirée BASKET FLUO** le 21 décembre au soir, à partir de 18h, au gymnase des Tourneroches et nous espérons que vous serez nombreux à venir découvrir l'évènement.
- Concernant la section Natation de l'UAS, le dernier match de l'année de notre équipe de Water-Polo, 1^{ère} de sa poule de Nationale 3, se déroulera le vendredi 20 décembre à 20H. Venez également nombreux les applaudir.
- En volley-ball, l'équipe du Centre de formation professionnel est toujours invaincue dans son championnat de Nationale 2, après 9 victoires.

Lors du dernier match des Mariannes, hier soir, contre France Avenir qui est l'équipe de France Espoir, notre équipe, en fin de dernier set, n'était composée que de jeunes filles du Centre de Formation, qui ont parfaitement su conclure le match.

■ **Piscine**

Un goûter de Noël a été organisé pour les enfants de l'École des sports aquatiques avant le début des vacances scolaires. Et les bébés nageurs bénéficieront également d'une petite fête samedi matin.

En cette fin d'année, olympique de surcroît, je souhaite remercier tous les agents du Pôle Sportif pour tout le travail accompli et ce, malgré le départ de 2 principaux cadres, dont un n'est toujours pas remplacé.

VIVONS LE SPORT A SAINT CLOUD !

LE MAIRE : Merci Monsieur TREMINTIN. Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX
10^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

Pas de communication. Alors, Madame DOMAS.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

COMMUNICATION DE Madame DOMAS

11^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Communication, à l'événementiel et à la démocratie participative

Moi, je n'ai pas de communication. Par contre, j'ai la communication de Monsieur REYNAUD.

COMMUNICATION DE Monsieur REYNAUD (*excusé*, rapportée par Diane DOMAS)

Conseiller municipal délégué aux Grands événements

Noël au jardin a été inauguré le 14 décembre et se terminera le 24 décembre. Plus de 2 350 visiteurs entre le 14 et le 18 décembre.

Les manèges *chaises volantes* et *petit carrousel*, au jardin des Tourneroches, seront ouverts les prochains jours en entrée libre de 11h à 19h, à l'exception du mardi 24 décembre de 11h à 17h. Le Père Noël sera bien sûr présent ce week-end de 11h à 19h et mardi 24 décembre de 11 à 17h.

Ça y est, le secrétariat du Père Noël est fermé, comme indiqué sur les boîtes aux lettres et les lutins du secrétariat ont pu répondre à 574 enfants. Mais, malheureusement, de nombreux enfants n'ont pas laissé leurs coordonnées et donc impossible de leur répondre.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Oui, on rappelle pourtant à tous les enfants qui sont motivés et qui font de jolis courriers, d'ailleurs, au Père Noël que s'ils ne mettent pas leur adresse sur les lettres, c'est difficile de répondre, parce que, par définition, quand on ouvre la lettre, s'il n'y a pas les noms de famille et l'adresse mais malheureusement, il y a des enfants qui n'auront pas leur réponse du Père Noël, parce que nous n'avons ni les noms, ni les adresses dans les courriers. Mais ce n'est pas grave, on répondra aux autres bien évidemment.

Monsieur ACHARD.

COMMUNICATION DE Monsieur ACHARD

12^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

Merci, Monsieur Le Maire.

Chers collègues,

Je souhaite rappeler les dispositions et évolutions à venir du stationnement en voirie, évolutions que nous avons évoquées respectivement lors des conseils municipaux du 10 octobre et du 21 novembre derniers et qui concernent :

- l'extension de la zone rotative rouge entre la rue Pigache et la rue Preschez au niveau du marché des Avelines ;
- le passage en zone résident du secteur rue Pigache / boulevard de la république jusqu'à la rue de Garches suite au déplacement de la poste ;
- et la création d'une zone semi-rotative sur le parking des 3 pierrots, qui, en particulier, n'autorisera plus le stationnement abonné sur cette zone mais permettra un stationnement jusqu'à 4h permettant de se stationner pendant la durée d'une séance de cinéma.

Ces modifications seront donc effectives le 6 janvier prochain.

Merci.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame GUEZENEC.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

COMMUNICATION DE Madame GUEZENEC

Conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux Seniors

Merci, Monsieur le Maire.

■ L'espace animation des Coteaux

Afin d'oublier la grisaille ambiante de ce mois de décembre, l'Espace animation des Coteaux a proposé un programme gourmand et festif pour réchauffer nos cœurs et retrouver notre âme d'enfant.

- Le repas de l'amitié offert par le CCAS a accueilli environ 350 séniors.
- Un déjeuner « sourire de Noël » au restaurant Tata Yoyo, offert par l'Institut des Hauts-de-Seine pour 32 personnes au lieu de 20, grâce à la ténacité de Valérie.
- Le spectacle « Surprise party » offert par le CCAS a réuni environ 300 personnes.
- Je n'oublie pas l'exposition « un ours en peluche », « Flow, le chat qui n'avait plus peur de l'eau », la master classe de violoncelle à la Seine musicale, ainsi que tous les ateliers classiques.
- Une fin d'année comme un feu d'artifice « Retour sur » nous a permis de revivre les moments forts de l'année grâce à la projection de centaines de photos prises par Abed au cours des différentes animations.

L'Espace animation des Coteaux a accueilli cette année 44 nouveaux séniors, ce qui porte le nombre d'inscrits à environ 550 personnes.

1 150 passages aux jeux de société, 100 à l'atelier fleurs, vous avez admiré la décoration réalisée pour le repas de l'amitié, ainsi qu'à l'espace des Coteaux, 250 à la gym douce, 500 à l'atelier cyber, 100 à l'atelier cuisine, 300 à l'art plastique, 60 au cercle de lecture, 200 à la gym cérébrale, et 54 pour « se raconter en portraits » lors de la semaine bleue.

Nous avons également fait 40 sorties en transports en commun, pour 550 participants (32 gratuites et 8 payantes), ce qui représente un très grand investissement de la part des animateurs, en particulier Valérie qui fait le guide pour les différentes visites d'expos ou de musées.

Au total cette année, nous avons eu plus de 7 500 participations aux activités proposées.

Un très beau bilan pour l'Espace des Coteaux et je veux ici remercier et féliciter chaleureusement Abed, Amandine et Valérie, qui répondent toujours présents et ne ménagent pas leur peine pour le plus grand bonheur des séniors, ainsi que les agents du CCAS. L'Espace reste ouvert tous les jours pendant les vacances scolaires, sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Un seul point négatif, l'Espace devient trop petit pour accueillir tous les séniors, qui souhaitent participer aux ateliers.

Le quartier Fouilleuse accueillera le Père Noël, le vrai, demain, vendredi 20, à 16h30 à la sortie de l'école. Nous vous attendons nombreux.

Merci, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ne sais pas, il doit y avoir un microclimat pour le Père Noël, il vient souvent à Saint-Cloud ces derniers temps. Et c'est toujours le vrai, vous savez, c'est la magie de Noël.
Monsieur VEILLEROT.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

COMMUNICATION DE Monsieur VEILLEROT

Conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

Juste pour compléter la déclaration de Madame de LARMINAT, pour éviter le décalage de tous les travaux, ce que l'on constate assez souvent, les travaux ont bien démarré avant Noël, par l'établissement de l'échafaudage côté Nord et on a laissé le côté Sud libre pour les commerçants pendant la période de Noël.

LE MAIRE : Vous parlez de l'église, des travaux de l'église, de Saint-Clodoald ?

Jean-Jacques VEILLEROT : Oui, bien sûr.

LE MAIRE : Comme vous ne l'aviez pas dit, nous, on suit, mais

Jean-Jacques VEILLEROT : Je croyais l'avoir dit

LE MAIRE : Il y a à peu près 400 000 spectateurs.....donc il faut préciser Saint-Clodoald.

Jean-Jacques VEILLEROT : Mais je croyais l'avoir dit. Effectivement, je parle de l'église de Saint-Clodoald.

LE MAIRE : Merci, Monsieur VEILLEROT. Madame RECHAIN.

COMMUNICATION DE Madame RECHAIN

Conseillère municipale déléguée aux Espaces Verts

Merci Monsieur le Maire.

■ Lors des derniers dialogues de quartier Bords-de-Seine, nous avons présenté le **projet du futur jardin des Milons**, avec création d'un belvédère et d'une fontaine. C'est pourquoi, à ce jour, des travaux sont en cours sur la dalle des Milons. Il s'agit de carottage, d'enrobé, de recherche d'amiante et d'investigations géotechniques des sols.

■ Campagne de plantations d'arbres

● Une campagne de plantation d'arbres va démarrer au cimetière, à l'école maternelle Centre, aux jardins de l'Avre et des Avelines, au square Kelly, ainsi que dans différentes rues et avenues de la Ville. Certains arbres seront remplacés et d'autres plantés nouvellement. Au prochain Conseil municipal, je vous donnerai le nombre total d'arbres que nous aurons plantés.

● Autour du cinéma-théâtre des 3 Pierrots, les différentes plantations d'arbres, de massifs et de plantes grimpantes sont également terminées.

● Des plantations le long des allées du marché des Avelines ont également été faites récemment.

Nous demandons à chacun de respecter ces plantations, ces sites, afin de permettre leur développement dans les meilleures conditions ; ce n'est pas en libre-service.

■ Et pour terminer, 25 pièges à chenilles ont été installés dans les écoles, ainsi que sur des lieux de promenades ciblées. Une étude sera également faite dans les parcs et jardins.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame RECHAIN, pour ces précisions. Madame MICHOUDET.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

Diane MICHOUDET : Merci, Monsieur le Maire, pas de communication.
Mais j'ai la communication de Madame MOUTON-VEILLÉ concernant les Coteaux.

COMMUNICATION DE Madame MOUTON-VEILLÉ (*excusée, rapportée par Diane MICHOUDET*)
Conseillère municipale déléguée au quartier COTEAUX – BORDS DE SEINE

La 32^{ème} édition de la traditionnelle brocante Toutocoto aura lieu le samedi 29 mars 2025 de 6h à 17h. L'ouverture des réservations se fera à compter du vendredi 24 janvier à partir de midi, uniquement sur le site toutocoto92.fr.

Le prix du stand reste inchangé. Nous rappelons que tous les bénéfices seront distribués aux écoles et associations en faveur des enfants du quartier des Coteaux.

Merci Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur PUJOL.

COMMUNICATION DE Monsieur PUJOL
Conseiller municipal délégué au quartier CENTRE / VILLAGE

Pas de communication, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Monsieur GAILLARD.

COMMUNICATION DE Monsieur GAILLARD
Conseiller municipal

Pas de communication.

LE MAIRE : Madame POTHIER.

COMMUNICATION DE Madame POTHIER
Conseillère municipale déléguée à la Citoyenneté et à la politique du handicap

Merci, Monsieur Le Maire. Une petite communication, car le Pôle Citoyenneté souhaite vous partager quelques informations concernant l'évolution de ses activités.

■ **Citoyenneté** :

En effet, soucieux d'améliorer le traitement des besoins et attentes de nos concitoyens et d'être le plus efficace possible, nous avons installé une borne interactive à l'accueil du Pôle Citoyenneté pour fluidifier le parcours de l'utilisateur lors des demandes de passeport ou de carte nationale d'identité, par exemple.

Nous avons également revu et optimisé le traitement des appels téléphoniques.

Enfin, courant janvier, vous pourrez dorénavant faire certifier votre identité numérique à la Mairie. Pour cela, vous devrez, au préalable, créer votre compte d'identité numérique sur le site « France-identité.gouv.fr ».



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

Un QR code vous sera alors délivré. Il vous suffira ensuite de prendre rendez-vous et de vous rendre au service Citoyenneté pour procéder à un relevé d'empreintes muni du QR code. Après votre passage en mairie, vous serez notifié par mail et sur l'application France-Identité du résultat de votre demande de certification.

Nous vous remercions.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame POTHIER. Effectivement, les travaux sont très bien et facilitent grandement l'accueil du public dans un service qui accueille beaucoup, notamment pour les titres.

Nous en avons fini avec les communications. Je vous propose, mes chers collègues, de passer aux délibérations.

IV – DÉLIBÉRATIONS

91/ DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

LE MAIRE : Je vous propose de reconduire notre collègue Sacha Gaillard.

Pas de difficulté ? Pas d'abstention ? Pas d'avis contraire ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de Sacha GAILLARD.

92/ RÉVISION N°2 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT RELATIVE À LA RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE SAINT-CLODOALD

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la deuxième révision de cette autorisation de programme. Nous avons voté cette autorisation de programme en 2023. En 2023, l'entreprise gérant la maîtrise d'œuvre a été désignée, elle a travaillé et conduit un certain nombre d'études et de diagnostics, afin d'aboutir, du coup, à une définition précise du projet et de son périmètre. Au cours de l'année 2024, il y a eu l'élaboration et l'attribution des marchés publics de travaux. En fait, le projet a été défini en deux phases : la phase 1 qui concerne les bas-côtés et la nef et une phase 2 au niveau du clocher.

Pour la phase 1 en 2024, on a élaboré et attribué les marchés publics. Ça a été un peu long, car il a fallu les relancer, parce que des lots majeurs étaient infructueux. Aujourd'hui, tous les lots de la phase 1 sont attribués, on en a eu un chiffrage précis. Et suivra ensuite la phase 2.

Donc la révision que je vous propose ce soir : le montant global s'établit maintenant à 3 millions d'euros. On décale ce qui était prévu en 2024 et on ramène la somme prévue à 100 000 €. Et l'essentiel du projet se fera en 2025 avec une somme de 1 890 000 €.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

Puis, la fin de la phase 2 sera en 2026 sur des chiffres qui, pour l'instant, sont encore provisoires pour une somme totale de 755 000 €, puisque les marchés n'ont pas encore été attribués.

Un petit mot sur le financement de ce projet, puisqu'il y a eu un gros travail de recherche de subventions pour nous accompagner dans le financement de ce projet. Sur les 3 millions d'euros, nous avons un financement de subventions qui dépasse les 2 millions d'euros avec le département des Hauts-de-Seine qui nous accompagne à plus de 1,1 million d'euros, la région Île-de-France qui nous accompagne aussi pour un montant de 300 000 €, l'État pour 314 000 € et la DRAC pour 287 000 €. Il restera à la Ville, sur les bases actuelles, un montant d'un peu moins d'1 million d'euros, sachant qu'on a aussi le FCTVA qui s'élèvera autour de 400 000 €. Il restera donc pour la Ville une part assez restreinte pour un projet qui est quand même un projet d'ampleur.

Merci, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci, Monsieur PORTEIX pour ces précisions. Alors sur le FCTVA, on savait ce qu'il en advenait au moment du PLF 2025. Comme tout cela a été arrêté, on ne sait pas très bien ce qu'il va se passer après, puisque ça sera probablement en février ou je ne sais pas très bien quand. Mais bon, en l'état de l'art, aujourd'hui, ce que vous dites est tout à fait exact. Voilà.

Nos deux rapporteurs sont malheureusement alités, ce sont les circonstances, les conseils de décembre. C'est donc Monsieur BERTHET pour la Commission des Travaux.

Olivier BERTHET : Unanimité de la Commission des Travaux.

LE MAIRE : Et Madame POTHIER pour la Commission des Finances.

Annie POTHIER : La Commission des Finances, ayant pris note du démarrage du chantier et du montant important des subventions collectées, a rendu un avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame POTIER.

Delphine POTIER : Oui, j'avais une question sur le financement. J'aurais voulu savoir si et comment il serait envisageable de faire appel à la générosité des Clodoaldiens et si ça avait été envisagé.

LE MAIRE : Alors, non. On l'avait fait pour le chœur de l'église, on avait fait une souscription. Là, si vous l'avez vu, on a des financements « extérieurs » assez conséquents sur le montant total, puisqu'on doit être aux 2/3 à peu près, un peu plus des 2/3 déjà, et donc on sollicitera la générosité des Clodoaldiens sur d'autres projets, parce que malheureusement il y aura encore des choses à faire en termes de patrimoine. C'est une bonne idée mais là, compte tenu des financements que nous avons déjà, on préfère se réserver cette opération qui ne peut pas être trop fréquente, ne serait-ce que parce les temps sont durs et que ce n'est pas toujours facile de solliciter les Clodoaldiens, mais on aura bien l'occasion de le faire plus tard. Mais là on a un tour de table qui est quand même assez conséquent.

Sékolène de LARMINAT : Si je peux me permettre pour compléter, en fait, nous, Ville, on ne peut pas faire directement un appel au don des habitants ; en général, c'est la fondation du patrimoine qui nous accompagne pour ce genre de don et on est déjà en discussion avec eux. Mais là, en plus, c'est vraiment la charpente et la toiture, et on a, par la suite, d'autres projets pour lesquels on fera, à priori, appel à la générosité.

Delphine POTIER : Ok, merci pour la réponse.

LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autre question ? Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

VU la délibération 2023-2 en date du 9 février 2023 approuvant la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative aux travaux de restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald,

VU la délibération 2023-81 en date du 21 décembre 2023 approuvant la révision n°1 de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative aux travaux de restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'allonger la durée de l'autorisation de programme, de revoir le montant total de l'autorisation de programme et de fixer une nouvelle répartition des crédits de paiement, afin d'être en cohérence avec l'avancement de l'opération,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative aux travaux de restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald dont le détail est présenté ci-dessous :

N°AP	Objet de l'AP	Montant AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
000003	Restauration de la toiture de l'Église Saint-Clodoald	3 000 000 €	255 000 €	100 000 €	1 890 000 €	755 000 €

93/ DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'ANNÉE 2024

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, on peut voter des décisions modificatives jusqu'à la fin de l'année et donc là, c'est la dernière où on fait les derniers ajustements. Notamment, on ajuste un certain nombre de choses au montant réel qui est celui de l'année. Vous avez le tableau récapitulatif de cette décision qui comporte finalement assez peu d'éléments. Vous avez la partie fonctionnement et la partie investissement.

• Dans la **partie Fonctionnement** : On ajuste au réel le prélèvement SRU, le FPIC et le FCCT. Et on inscrit, dans les recettes, le montant d'un remboursement d'assurance concernant l'escalator Coutureau qui est tombé en panne il y a quelques années ; l'assurance nous a versé un remboursement de l'ordre de 91 000 €.

Puis, nous inscrivons, en dépenses et en recettes, un montant qui correspond aux recettes de stationnement sur la Ville, qui ont été un peu supérieures à ce que nous avons inscrit dans le budget et, comme nous avons un délégataire en fonctionnement, la Ville collecte l'ensemble des recettes et reverse au délégataire la part qui lui revient. Et, du coup, vous avez une inscription en recettes et en dépenses. Vous remarquerez que l'inscription en recettes est un peu supérieure à celle de dépenses ; il reste une part de 100 000 €, en l'occurrence, là, pour la Ville.

• **Partie Investissement** : Tous ces éléments de fonctionnement permettent de faire un virement à l'investissement d'un peu plus de 334 000 € qu'on retrouve en recettes d'investissement.

On retrouve aussi, en recettes d'investissement, une subvention du CGIF, sur des audits énergétiques des écoles, d'un peu plus de 23 000 €.

Puis, on réajuste, en dépenses d'investissement, ce qu'on vient de voir, c'est-à-dire ce qui a été dépensé concernant le projet de l'église, et donc ça diminue ce qui était inscrit dans le budget d'un montant de 1 630 000 euros.

Et donc tout cela pour équilibrer le budget permet de réduire l'inscription d'emprunt de pratiquement 2 millions €, inscription d'emprunt qui, du coup, est une recette d'investissement ; et donc on peut très nettement diminuer.

LE MAIRE : Merci, Monsieur PORTEIX, pour ces précisions. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

Olivier BERTHET : Unanimité de la Commission des Travaux.

LE MAIRE : Merci. Madame le Rapporteur de la Commission des Finances.

Annie POTHIER : La Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur cette décision modificative ? Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération 2024-4 en date du 1er février 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

VU la délibération 2024-54 en date du 27 juin 2024 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2024,

VU la délibération 2024-62 en date du 10 octobre 2024 approuvant la décision modificative n°1 de l'exercice 2024,

VU la délibération 2024-83 en date du 21 novembre 2024 approuvant la décision modificative n°2 de l'exercice 2024,

CONSIDÉRANT l'annexe, ci-après, explicitant les éléments de la décision modificative n°3 de l'exercice 2024,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget de la Ville pour l'exercice 2024 telle que présentée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

94/ OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

LE MAIRE : C'est toujours Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez précisé tout à l'heure, nous allons voter notre budget au début de l'année, mais un peu plus tardivement que nous l'aurions espéré et, du coup, pour que tous nos projets ne s'arrêtent pas au 1^{er} janvier, nous devons pouvoir continuer à travailler sur nos projets d'investissement et voter une délibération comme celle-ci, qui permet l'ouverture de crédits en avance de face par rapport au vote du budget. Il s'agit de crédits d'investissement et le montant total de cette ouverture de crédits est de 707 860 €. Vous avez la liste des différents projets, en fait, des différents chapitres ; donc ça concerne la direction informatique, les achats, les plus gros items concernent plutôt les travaux au niveau du bâtiment, au niveau du projet de l'église qu'on vient de voir, l'aménagement du jardin des Milons, on retrouve le projet de plantations du jardin en papillons dont il a été question tout à l'heure, les travaux d'éclairage public et les travaux de voirie. Vous avez les différents montants pour un total de 707 000 €.

Cette délibération a donc été faite pour qu'on puisse poursuivre nos projets d'investissement jusqu'au 13 février, qui était la date à laquelle nous avions initialement envisagé de voter notre budget. Avec les circonstances que vous avez rappelées tout à l'heure, Monsieur le Maire, maintenant, nous envisageons de le voter plus tard, au mois de mars. Et donc nous prendrons, probablement fin janvier, une deuxième délibération pour compléter celle-ci, afin de pouvoir continuer à travailler jusqu'au mois de mars.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Porteix. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux.

Olivier BERTHET : Unanimité de la Commission des Travaux.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

LE MAIRE : Merci. Madame le Rapporteur de la Commission des Finances.

Annie POTHIER : La Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de question sur cette ouverture de crédits ?
Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1,

CONSIDÉRANT que le budget primitif de l'exercice 2025 sera proposé au vote du Conseil municipal au cours du premier trimestre 2025,

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable de prévoir des crédits en section d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'Investissement,

CONSIDÉRANT que cette possibilité d'ouverture de crédits se limite au quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2024,

CONSIDÉRANT que pour cette ouverture de crédits, le Conseil municipal doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE 1 : **AUTORISE** l'inscription des crédits d'investissement nécessaires pour engager, liquider et mandater les dépenses listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** l'inscription au budget primitif 2025 des crédits requis pour l'exécution de ces décisions.

95/ SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CLOUD, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE

LE MAIRE : Monsieur BERTHET.

Olivier BERTHET : Merci, Monsieur le Maire.

La dernière convention n°5 signée avec l'EPFIF se termine le 31-12-2025. Je rappelle que l'EPFIF est l'Établissement public foncier d'Ile-de-France, qui porte le foncier sur un certain nombre d'opérations.

L'objet de cette délibération est de signer le 6^{ème} avenant qui démarrera au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 5 ans. Il est demandé au Maire ou à l'élu délégué de signer l'avenant de la convention d'intervention foncière conclue entre la commune de Saint-Cloud et l'Établissement public territorial Paris-Ouest-la-Défense et l'Établissement public foncier d'Ile-de-France.

LE MAIRE : Merci, Monsieur BERTHET. Je pensais que c'était pour 1 an seulement, non ? *(réponse inaudible)*.
C'est 1 an, c'est cela.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux ; du coup, vous faites tout.

Olivier BERTHET : Unanimité de la Commission des Travaux.

LE MAIRE : Merci. Madame le Rapporteur de la Commission des Finances.

Annie POTHIER : Après avoir obtenu des clarifications sur l'état d'avancement des projets désignés au titre de la convention, la Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur cette convention ? Pas de question.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment le point 15° de l'article L. 2122-22 ;

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 210-1, L. 211-4, L. 213-1 et suivants, L. 300-1, L. 300-4, L. 321-1, R. 213-1 et suivants ;

VU le décret n° 2015-525 portant dissolution au 31 décembre 2015 des EPF des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'EPF Ile-de-France ;

VU le Plan local d'urbanisme approuvé le 5 juillet 2012, mis à jour les 28 décembre 2012, 22 août 2013, 6 novembre 2014, 3 février 2017, 5 novembre 2018, 7 février 2020 et 12 juin 2020, modifié le 17 décembre 2015, le 30 mars 2021, le 7 décembre 2023 et le 3 avril 2024, mis en compatibilité le 29 juin 2017 suite à la déclaration de projet n° 1, le 21 novembre 2016 suite au décret n° 2016-1566, modifié par le décret n° 2022-457 du 30 mars 2022 et le 30 juin 2023 suite à l'arrêté DCPAT/BEICEP n° 2023-87,

VU la délibération n° 4 du Conseil municipal du 18 juin 1987 instaurant le droit de préemption urbain dans les zones U de son territoire,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2009-15 du 26 mars 2009 déléguant au Maire l'exercice du droit de préemption urbain,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2009-93 du 26 mars 2009 instaurant le droit de préemption urbain renforcé au sein des zones UA et UC définies par le Plan local d'urbanisme,

VU les décisions du Maire déléguant le droit de préemption urbain à l'EPF pour chacun des secteurs opérationnels : le 12 novembre 2008 pour « La Source », le 10 avril 2009 pour « République-Coutureau », le 17 avril 2012 pour « Pasteur-Porte Jaune », le 13 août 2012 pour « Gounod »,

VU la délibération n° 09b 2017 du 23 février 2017 du Conseil de territoire de l'EPT POLD, déléguant le droit de préemption urbain (DPU) et le DPU renforcé aux "opérateurs" et notamment à l'EPF pour les 4 secteurs conventionnés à Saint-Cloud,

VU la convention-cadre entre la Ville et l'EPF 92 en date du 16 octobre 2008 et ses avenants des 9 avril 2009, 8 mars 2012, 17 juillet 2012 et 29 septembre 2014,

VU la nouvelle convention d'intervention tripartite entre EPT POLD, la ville de Saint-Cloud et l'EPF Ile-de-France signée le 15 octobre 2019

VU le projet d'avenant n°1 à la convention d'intervention tripartite EPT POLD, Ville de Saint-Cloud et EPF Ile-de-France, ci-annexé, prorogeant d'un an la convention actuelle jusqu'au 31 décembre 2025,

CONSIDÉRANT qu'au regard de la maîtrise foncière des trois secteurs susvisés, il est nécessaire de poursuivre le partenariat avec l'EPF Ile-de-France,

CONSIDÉRANT que la durée de la nouvelle convention d'intervention tripartite arrive à son terme le 31 décembre 2024,

ENTENDU l'exposé d'Olivier BERTHET, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et aux anciens combattants,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer l'avenant à la convention d'intervention foncière, annexé à la présente délibération, conclue entre la commune de Saint-Cloud, l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense et l'Établissement public foncier d'Ile-de-France, afin d'assurer la sortie des trois opérations en cours.

96/ DÉNOMINATION DE L'AIRE DE JEUX JOUXTANT LE MARCHÉ DES AVELINES

LE MAIRE : Alors là, je regrette que notre collègue Pierre Cazeneuve ne soit pas là.
Madame RECHAIN.

Virginie RECHAIN : Monsieur le Maire.

Le programme de l'îlot des Avelines comprenait l'aménagement de nouveaux espaces publics dont certains d'entre eux ont été dénommés lors d'une délibération au Conseil municipal du 6 juillet 2023. Ces dénominations facilitent le repérage dans la commune et la rédaction des arrêtés de police.

Il y a également lieu, pour les mêmes raisons, de dénommer le petit square disposant d'une aire de jeux, créée lors des travaux de l'îlot ; ce dernier est situé à côté de la place des balançoires.

Et donc, il est demandé au Conseil d'approuver la dénomination « square du marché » pour ce nouvel espace public.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame RECHAIN. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

Olivier BERTHET : Unanimité de la Commission des Travaux.

LE MAIRE : Madame le Rapporteur de la Commission des Finances.

Annie POTHIER : La Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité, Monsieur BRUNSCHVIGG s'abstenant.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question sur ce grand moment de créativité. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Monsieur BRUNSCHVIGG, vous vous abstenez ? Monsieur BRUNSCHVIGG s'abstient. Monsieur MONTET aussi ? Non. Là ça va. Vous voulez qu'on fasse une suspension de séance, Monsieur MONTET ? Non. Ça va.

1 abstention : de Monsieur BRUNSCHVIGG,
et Unanimité (34). Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-30,

VU la requalification complète de l'îlot des Avelines et la création de nouveaux espaces publics aux abords du marché, dont une aire de jeux, **CONSIDÉRANT** la nécessité d'attribuer une dénomination au square attenant à la place des Balançoires du marché des Avelines, comme à toutes les voies et les lieux publics qui en sont dépourvus pour faciliter leur repérage dans la Commune,

CONSIDÉRANT que cette nouvelle aire de jeux ne porte pas de dénomination,

ENTENDU l'exposé de Virginie RECHAIN, Conseillère municipale déléguée aux espaces verts,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : **DÉCIDE** de dénommer l'aire de jeux attenant à la place des Balançoires du marché des Avelines comme suit :
- Square du marché.

97/ CONVENTION D'ÉCHANGES DE DONNÉES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CLOUD ET LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

LE MAIRE : Madame POTHIER.

Annie POTHIER : Le présent projet vise à acter une convention de service entre le Département et la commune de Saint-Cloud, afin de faciliter les échanges portant sur la transmission des données naissance et décès d'enfants de moins de 6 ans. À date, cette transmission se fait par courrier. Au total, le Département reçoit 24 000 courriers par an, donc de l'ensemble du périmètre. Aussi, met-il en place une plateforme qui vise à simplifier les échanges entre le pôle Solidarité du Département et les communes.

LE MAIRE : Merci, Madame POTHIER. Alors, du coup, votre avis.

Annie POTHIER : La Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur cette convention d'échanges de données ? Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU le Code civil, et notamment ses articles 34, 57 et 79,

VU le Code de la santé publique, et notamment son article R.2112-21,



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

VU le règlement européen n° 2016-679, dit règlement général sur la protection des données,
VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
VU l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives,
VU le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives,
VU le décret n° 2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil, notamment ses articles 29, 30 et 32,
VU la déclaration n°43 gestion de l'État civil de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) du 15 janvier 2019,
VU la délibération de la commission permanente du 18 février 2019 autorisant le Président du Conseil départemental à signer la convention type d'échange de données avec les Communes du département,
CONSIDÉRANT que les échanges de données relatifs aux avis de naissances et de décès des enfants jusqu'à six ans entre la Commune et le Département se font aujourd'hui au format papier,
CONSIDÉRANT la volonté du Département d'optimiser le traitement des échanges de données et de diminuer leurs coûts de transfert et de traitement,
CONSIDÉRANT que les conditions de mise en place et de gestion d'un protocole de transmission au Département, par voie électronique, de données issues de la gestion de l'état civil concernant les avis de naissance et de décès des enfants jusqu'à six ans doivent être définies par convention,
ENTENDU l'exposé d'Annie Pothier, Conseillère municipale déléguée à la Citoyenneté,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,
ARTICLE UNIQUE : AUTORISE le Maire, ou son élu délégué, à signer la convention d'échanges de données entre la commune de Saint-Cloud et le Département des Hauts-de-Seine.

98/ APPROBATION DES CONVENTIONS EN LIEN AVEC LES DISPOSITIFS D'ÉDUCATION À L'IMAGE MIS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE ET ADHÉSION À LA CHARTE D'ENGAGEMENT « LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA » DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE, POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

LE MAIRE : Madame de LARMINAT.

Ségolène de LARMINAT : Merci, Monsieur le Maire.

Depuis que nous avons ouvert le cinéma des 3 Pierrots, il y a un grand nombre d'activités qui ont repris et, parmi lesquelles, il y a ce qu'on appelle les dispositifs nationaux d'éducation à l'image. Ce sont des dispositifs qui nous tiennent vraiment à cœur, qui participent à notre projet culturel pour sensibiliser les jeunes spectateurs aux œuvres cinématographiques d'art et essai.

Alors, concrètement, il y a trois dispositifs en fonction de l'âge des enfants :

- 1- le premier s'appelle « **École et cinéma** » pour les maternelles et les élémentaires ;
- 2- ensuite, on a « **Collège au cinéma** », comme son nom l'indique pour les collèves ;
- 3- et le dernier « **Lycéens et apprentis au cinéma** ».

Ce qui nous permet d'avoir une proposition pour l'ensemble des jeunes de Saint-Cloud depuis la maternelle jusqu'au bac. Ce sont des dispositifs qui sont proposés, bien sûr, aux enseignants qui s'inscrivent sur la base du volontariat, avec une programmation qui est travaillée en partenariat avec l'Éducation nationale. Il y a également une formation pour les enseignants. Ce n'est pas juste une projection de films, c'est une projection qui est préparée, en général, avec un débat et l'intervention d'un spécialiste.

Pour que nous puissions continuer ces activités qui rencontrent leur succès, je vous demande, si vous l'acceptez aujourd'hui, d'approuver deux conventions : une convention « **École et cinéma** » et une convention avec le cinéma Le Rex de Châtenay-Malabry ; ça peut paraître étonnant qu'on passe celle-ci, mais c'est juste parce que c'est l'Inspection académique qui a délégué la gestion du dispositif au cinéma de Châtenay-Malabry, mais ça se passe bien chez nous.

Ensuite, pour les collèves, c'est une convention avec le Département des Hauts-de-Seine.

Et pour les lycéens et apprentis, ce n'est pas une convention, c'est une charte d'engagement que nous signons avec la Région Ile-de-France.

LE MAIRE : Merci beaucoup pour toutes ces précisions.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

Madame le Rapporteur de la Commission des Finances.

Annie POTHIER : La Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU le projet de convention relatif au dispositif « École et Cinéma » entre la Commune de Saint-Cloud et le coordinateur du dispositif Le cinéma le Rex à Châtenay-Malabry,

VU le projet de convention de partenariat « Collège au cinéma » entre la Commune de Saint-Cloud et le Département des Hauts-de-Seine pour l'année 2024-2025,

VU la charte d'engagement des cinémas partenaires dans le cadre du dispositif de lycéens et apprentis au cinéma en Ile de France,

CONSIDÉRANT la politique culturelle menée par la commune en direction de ses publics scolaires, de la maternelle au lycée,

CONSIDÉRANT que les dispositifs « École et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » permettent de faire découvrir aux élèves de primaire, aux collégiens et aux lycéens, le cinéma dans sa dimension artistique,

CONSIDÉRANT l'approche pédagogique de ces dispositifs dont l'objectif est de développer l'esprit critique et de favoriser la formation du jugement et de la sensibilité, laquelle approche correspond aux orientations culturelles de la commune,

CONSIDÉRANT, par conséquent, que la commune de Saint-Cloud souhaite s'inscrire dans les dispositifs susmentionnés,

ENTENDU l'exposé de Ségolène de LARMINAT, Première Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au Patrimoine,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la convention « École et cinéma » à passer entre le Cinéma le Rex de Châtenay-Malabry et la commune de Saint-Cloud pour l'année scolaire 2024-2025, ainsi que la convention de partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Saint-Cloud relative à l'opération « Collège au cinéma » pour l'année scolaire 2024-2025,

ARTICLE 2 : **ADHÈRE** à la charte d'engagement de la Région Ile-de-France, à destination des cinémas partenaires de l'opération « Lycéens et apprentis au cinéma » et s'engage à en respecter toutes les clauses.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Maire à signer ces deux conventions et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur exécution.

99/ CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE BÉNÉVOLAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CLOUD ET UN BÉNÉVOLE POUR DES INTERVENTIONS AU SEIN D'ÉTABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE

LE MAIRE : Je vais donc rapporter à la place de Madame COVO qui est souffrante.

C'est très simple, il nous faut délibérer pour me permettre de signer cette convention entre la commune et un bénévole, en l'occurrence, une bénévole qui fait des séances de lecture dans les crèches.

Madame le Rapporteur de la Commission des Finances.

Annie POTHIER : La Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur la lecture dans les crèches ? C'est bon pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU le décret n°2024-643 du 28 juin 2024 relatif au contrôle des antécédents judiciaires des personnes mentionnées à l'article L. 133-6 du Code de l'action sociale et des familles intervenant auprès de mineurs ou demandant l'agrément prévu à l'article L. 421-3 du même code,

VU l'attestation d'honorabilité transmise, en date du 18 novembre 2024, à la commune de Saint-Cloud par l'intervenant,

VU le projet de convention de bénévolat entre la Commune de Saint-Cloud et un bénévole,

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite mettre en place ce partenariat permettant ainsi aux enfants des crèches et au bénévole de partager des moments privilégiés autour d'ateliers de lecture mettant en avant le sens de la convivialité et du respect,

CONSIDÉRANT que la Commune et la bénévole ont pensé ce projet pour créer une approche de la lecture à travers des animations,

CONSIDÉRANT que ce partenariat est conclu à titre gratuit. Ainsi, aucun frais annexe ou autre indemnité ne sont engagés,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention de bénévolat entre la Commune de Saint-Cloud et un bénévole pour des interventions relatives à des temps de lectures et de contes au sein d'établissements de la Petite enfance.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer avec la bénévole, ladite convention de bénévolat.

100/ DÉROGATION MUNICIPALE AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL POUR LES SALARIÉS

LE MAIRE : Madame ASKINAZI.

Françoise ASKINAZI : Merci, Monsieur le Maire.

La loi du 6 août 2015, dite loi Macron, modifie en profondeur le régime applicable à la dérogation municipale au principe du repos dominical pour les salariés.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an.

Cette dérogation municipale au principe du repos dominical pour les salariés s'applique pour l'ensemble des établissements de commerce de détail. C'est la nécessité de développer l'économie et le commerce local à Saint-Cloud dans le strict respect des conditions posées par la législation du travail.

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- **donner** un avis favorable à la suppression du repos dominical dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu notamment le dimanche, pour les dimanches ci-après désignés, il y en a 12, vous avez la liste sous les yeux : **12 janvier, 19 janvier, 29 juin, 6 juillet, 7 septembre, 14 septembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre et le 28 décembre**, en général pendant les périodes de soldes et pendant les fêtes de fin d'année ;

- et **d'autoriser** le Maire, ou l'élu délégué, à signer la suppression du repos dominical pour les dimanches ci-dessus désignés, ainsi que tout acte y afférent.

LE MAIRE : Madame le Rapporteur de la Commission des Finances.

Annie POTHIER : La Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité, Monsieur PIERSON s'abstenant.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

2 abstentions : Monsieur Achard et Monsieur Pierson.

Et donc unanimité pour 33.

Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du Travail, notamment ses article L.3132-26 et R.3132-21,

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « Macron », notamment son article 250,

CONSIDÉRANT la nécessité de développer l'économie et le commerce local à Saint-Cloud, dans le strict respect des conditions posées par la législation du travail,

CONSIDÉRANT l'avis conforme de la Métropole du Grand Paris du 16 décembre 2024,

ENTENDU l'exposé de Françoise ASKINAZI, Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : DONNE un avis favorable à la suppression du repos dominical en **2025** dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pour les dimanches ci-dessous désignés :

- | | |
|----------------|-----------------|
| - 12 janvier, | - 14 septembre, |
| - 19 janvier, | - 7 décembre, |
| - 29 juin, | - 14 décembre, |
| - 6 juillet, | - 21 décembre, |
| - 7 septembre, | - 28 décembre, |

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer la décision de suppression du repos dominical pour les dimanches ci-dessus désignés, ainsi que tout acte y afférent.

101/ INSTAURATION DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT – FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

LE MAIRE : Vous savez que le Conseil municipal a déjà délibéré, à plusieurs reprises, sur le régime indemnitaire des agents. Et on revient souvent sur ce régime indemnitaire, pas pour les mêmes agents, mais au fur et à mesure que les décrets sortent et permettent d'adopter ce régime indemnitaire pour différentes filières de métiers.

Il se trouve que pour la Police municipale, qui a un traitement différencié, il n'y avait toujours pas la possibilité de le faire. Et nous avons eu un décret en juin 2024, qui nous permet de mettre en place ce dispositif.

Ensuite, on en a bien évidemment parlé avec la Police municipale, et avec le CST, le Comité social territorial, qui a approuvé.

Et donc nous vous proposons de mettre en place ces modalités qui sont, comme le veut le décret, d'une grande simplicité, comme tout ce que nous faisons, d'ailleurs, en termes de Fonction publique, parce que vous voyez qu'il y a une part fixe, une part variable. La part fixe est versée mensuellement et la part variable peut être versée mensuellement dans la limite de 50% du plafond défini par l'organe délibérant, et peut être complété d'un versement annuel sans que la somme des versements dépasse ce même plafond. Vous voyez, tout cela est d'une grande limpidité et d'une facilité biblique, mais enfin, c'est comme cela. C'est quand même dans l'intérêt de nos agents collègues de la Police municipale.

Madame le Rapporteur de la Commission des Finances.

Annie POTHIER : La Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la Fonction publique et notamment son article L. 714-13,

VU le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

VU le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

VU le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres,

VU l'avis du Comité social territorial en date du 13 novembre 2024 relatif à la mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE),

CONSIDÉRANT que, suite à la parution du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024, les fonctionnaires relevant de la filière police municipale peuvent bénéficier d'un nouveau régime indemnitaire en remplacement du régime indemnitaire actuel,

CONSIDÉRANT que ce nouveau régime repose sur la nouvelle indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE), composée d'une part fixe et d'une part variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon des critères définis par l'organe délibérant,

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour les cadres d'emplois concernés,

CONSIDÉRANT que l'article L714-4 du Code général de la Fonction publique n'est pas applicable aux cadres d'emplois des agents de la police municipale permettant ainsi de fixer un régime indemnitaire plus favorable que celui applicable dans les différents services de l'État.

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'instaurer une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) au bénéfice des cadres d'emplois de la filière police municipale de la Ville de Saint-Cloud,

ARTICLE 2 : PRÉCISE que cette indemnité spéciale de fonction et d'engagement, versée en deux parts, est instaurée au profit des cadres d'emplois suivants :

- Cadre d'emplois des agents de police municipale,
- Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale.

ARTICLE 3 : DÉCIDE que la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est liée au métier et à l'exercice de l'ensemble des missions de la fiche de poste d'agent de police municipale et de chef de service de police municipale et qu'elle est déterminée, en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension, un taux individuel que la Ville de Saint-Cloud fixe dans la limite de 30 % pour les agents de police municipale et de 32% pour les chefs de service de police municipale.

La part fixe est versée mensuellement. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

La part fixe suit le sort du traitement brut de l'agent en cas de maladie ordinaire, d'accident de service, de congé de longue maladie, congé de longue durée et le congé grave maladie.

Elle suit également le sort du traitement brut pendant le congé maternité, le congé paternité et le congé d'accueil de l'enfant pour adoption.

ARTICLE 4 : DÉCIDE que la part variable est déterminée en tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, dans la limite maximum de 5 000 € bruts pour les agents de police municipale et de 7000 € bruts pour les chefs de service de police municipale.

La part variable peut être versée mensuellement dans la limite de 50 % des plafonds définis ci-dessus. Elle peut être complétée d'un versement annuel sans que la somme des versements dépasse ces mêmes plafonds.

Pour les agents relevant du cadre d'emplois des agents de la police municipale, les critères d'appréciation de la part variable sont les suivants :

- Pour la part mensuelle représentant au maximum 50% de la part variable de l'IFSE :
 - Pour 25% maximum : le port d'arme effectif,
 - Pour 25% maximum : la pénibilité au travail : travail de nuit et horaires décalés.
- Pour la part annuelle représentant au maximum 50% de la part variable de l'IFSE :
 - Pour 10% maximum : l'exercice d'une mission d'encadrement de chef de brigade,
 - Pour 10% maximum : l'exercice de missions de suppléances de direction,
 - Pour 30% maximum : l'exercice de missions complémentaires n'ayant pas entraîné le versement d'IHTS.

Pour les agents relevant du cadre d'emplois des chefs de service police municipale, les critères d'appréciation de la part variable sont les suivants :

- Pour la part mensuelle représentant au maximum 50% de la part variable de l'IFSE :
 - Pour 25 % maximum : le port d'arme effectif,
 - Pour 25% maximum : la pénibilité au travail : travail de nuit et horaires décalés.
- Pour la part annuelle représentant au maximum 50% de la part variable de l'IFSE :
 - L'exercice de missions complémentaires n'ayant pas entraîné le versement d'IHTS,

L'ensemble de ces critères seront appréciés en lien avec l'entretien d'évaluation professionnelle et la transmission d'un rapport hiérarchique complémentaire motivé.

Aucune part variable ne sera versée aux fonctionnaires pendant leur période de stage.

La part variable versée mensuellement est proratisée en fonction du temps de travail.

Elle suit, comme la part fixe, le sort du traitement brut de l'agent en cas de maladie ordinaire, d'accident de service, de congé de longue maladie, congé de longue durée et le congé grave maladie.

Elle suit également le sort du traitement brut pendant le congé maternité, le congé paternité et le congé d'accueil de l'enfant pour adoption.

Faute d'appréciation de l'engagement professionnel et de la manière de servir, un agent qui n'a pas été évalué par la ville de Saint-Cloud avant la période de versement annuel ne pourra pas percevoir de part variable annuelle.

ARTICLE 5 : CONFIRME, conformément à la réglementation que, lors de la première application des dispositions du décret précité, si le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au titre de son régime indemnitaire antérieur, à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel, ce montant précédemment perçu peut être conservé à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà du pourcentage et dans la limite du montant prévu par l'article 3 de la présente délibération.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

ARTICLE 6 : PRÉCISE que l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception :

- Des indemnités horaires pour travaux supplémentaires attribuées dans les conditions fixées par le décret du 14 janvier 2002 susvisé,
- Des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés, ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret du 12 juillet 2001 susvisé.

ARTICLE 7 : DÉCIDE que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 8 : PRÉCISE que l'attribution individuelle de l'ISFE décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

ARTICLE 9 : DÉCIDE de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

102/ RÈGLEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

LE MAIRE : Là, c'est très simple. Nous avons un régime qui était forfaitaire dans le passé.

Pour le 1^{er} janvier 2025, ça a été validé par le Comité social territorial, nous vous proposons d'être au réel, ce qui est beaucoup plus simple, sur justificatifs, comme ça se fait partout.

Voilà l'objet de cette délibération.

Madame le Rapporteur de la Commission des Finances.

Annie POTHIER : La Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci. Pas de question pour les frais de déplacement ?

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2020-689 du 4 juin 2020 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,

VU le décret n° 2024-746 du 6 juillet 2024 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,

VU l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,

VU le règlement des frais de déplacement adopté en 2009 puis modifié en 2019,

VU le projet de règlement des frais de déplacement actualisé,

VU l'avis du Comité social territorial en date du 13 novembre 2024,

CONSIDÉRANT qu'il est autorisé de déroger au mode de remboursement forfaitaire des frais de repas en cas de déplacement temporaire des agents territoriaux et de décider, par voie de délibération, de leur remboursement aux frais réels, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier l'actuel règlement des frais de déplacement adopté par délibération n°2019-59, le 27 juin 2019, afin de mettre en place le remboursement aux frais réels des repas consommés lors des déplacements des agents de la ville de Saint-Cloud,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : ADOPTE le règlement des frais de déplacement ci-annexé.

ARTICLE 2 : DIT que l'augmentation des taux de remboursement des frais de déplacement, autres que ceux liés aux frais kilométriques, seront actés par délibération du Conseil municipal.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

103/ FIXATION DES MONTANTS DE PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR AU FINANCEMENT DU RISQUE PRÉVOYANCE ET ADHÉSION À LA CONVENTION PRÉVOYANCE CONCLUE PAR LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE

LE MAIRE : Nous avons déjà délibéré pour mettre en place une mutuelle pour les agents.

Là, il s'agit de la prévoyance et la prévoyance couvre les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude, ou malheureusement de décès. Ça devient obligatoire et contractuel au 1^{er} janvier de l'année 2025, si ma mémoire est bonne. Nous avons délibéré cela effectivement au CST.

Il y a un décret qui était sorti, mais on nous avait annoncé un nouveau décret qui, pour l'instant, n'est pas arrivé. Donc, on vous propose de mettre en place, dans le cadre réglementaire du décret qui est le seul aujourd'hui opposable, avec un montant de référence fixé à 35 € et une participation à 7€, brute mensuelle par agent, pour la collectivité.

Voilà ce qu'on peut dire sur cette avancée sociale.

Madame le Rapporteur de la Commission des Finances.

Annie POTHIER : La Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de question ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 253-5, ainsi que ses articles L. 827-1 et suivants relatifs à la protection sociale complémentaire,

VU l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 modifié relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment son article 54-5°,

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU la délibération n°2019-38 du 25 juin 2019 du Conseil d'administration du CIG Petite Couronne portant attribution de la convention de participation relative au risque prévoyance pour la période

2020-2025, adoption de la convention-type d'adhésion et adoption des frais de gestion,

VU la délibération n°2024-37 du 25 juin 2024 du Conseil d'administration du CIG Petite Couronne portant modification du périmètre des conventions de participation à la protection sociale complémentaire (PSC) 2020-2025 portées par le CIG Petite Couronne et adoption de l'avenant-type d'adhésion en « prévoyance »,

VU l'avis du Comité social territorial du 13 novembre 2024,

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur à compter du 1er janvier 2025, qui prévoit une obligation de participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance,

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les conditions de participation de la ville de Saint-Cloud,

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville d'adhérer à la convention de participation souscrite par le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne pour le risque prévoyance,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : **DÉCIDE** d'accorder, à compter du 1er janvier 2025, une participation financière pour les garanties du risque prévoyance au titre de la convention de participation conclue par le CIG Petite Couronne avec l'assureur TERRITORIA MUTUELLE.

Les risques couverts sont les suivants :

- Incapacité de travail : 95% TIN+NBIN+45% du RIN sous forme d'indemnités journalières,

- Invalidité permanente : 95% TIN+NBIN+45% du RIN sous forme de rente mensuelle,

- Décès toutes cause et PTIA : 100% TIN+ NBIN annuel sous forme de capital.

Des options supplémentaires sont proposées aux agents en sus de ces garanties de bases.

La participation financière sera accordée exclusivement aux agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public en activité ayant souscrit un contrat au titre de cette convention de participation.

ARTICLE 2 : **DÉCIDE** de fixer le montant mensuel de la participation à 7 € bruts.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

ARTICLE 3 : DÉCIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2025 à la convention de participation conclue entre le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne et TERRITORIA MUTUELLE pour le risque prévoyance.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne et tout acte qui en découle,

ARTICLE 5 : DÉCIDE de régler au Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne les frais de gestion annuels.

ARTICLE 6 : PRÉVOIT d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

104/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2025

LE MAIRE : On ne change pas une équipe qui gagne. Donc, on vous propose, comme toujours en fonction du suivi de la carrière des agents, de créer ou de supprimer des postes. Tout cela n'est pas en relation avec des départs ou des arrivées d'agents, mais uniquement ce qu'on appelle des postes administratifs au tableau des effectifs. Et donc, là, on supprime, je crois, 10 postes, et on en crée 1.

LE MAIRE : Madame le Rapporteur de la Commission des Finances.

Annie POTHIER : La Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur le tableau des effectifs ? Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

VU le tableau des effectifs de la Ville en date du 1^{er} décembre 2024 modifié par délibération du Conseil municipal en date du 21 novembre 2024,

VU la délibération n°2018-80 du 5 juillet 2018 portant création d'emplois suite à la reprise en régie d'une crèche collective,

VU l'avis du Comité social territorial en date du 13 novembre 2024,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de créer, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- 1 poste de professeur d'enseignement artistique.

ARTICLE 2 : DÉCIDE de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste de rédacteur,
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste de puéricultrice hors classe,
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'ASEA principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint technique créé suite à la reprise en régie d'une crèche,
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants catégorie B créé suite à la reprise en régie d'une crèche,

ARTICLE 3 : DÉCIDE d'adopter le tableau des effectifs annexé,

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

Nous en arrivons aux questions diverses.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

V- QUESTIONS DIVERSES

Le MAIRE : Nous avons une demande d'intervention de Monsieur BRUNSCHVICG ; ce n'est pas tout à fait une question, c'est plutôt un témoignage suite à la disparition d'un Clodoaldien illustre. C'est cela, Monsieur BRUNSCHVICG ?

Xavier BRUNSCHVICG : Oui.

Le MAIRE : Saint-Cloud 2020 n'avait pas de question, ce soir ? C'est cela, si ?

Pierre BOSCHE : Non, nous avons décidé de rendre 30 minutes à chaque Conseiller municipal, c'est notre cadeau de Noël.

Le MAIRE : Aah, bien bravo ! Merci beaucoup. *Applaudissements de l'assemblée.*

Alors, Monsieur BRUNSCHVICG, nous vous écoutons.

Xavier BRUNSCHVICG : Oui.

Monsieur Brunschvicg lit l'allocution entière prononcée, dans la cour des Invalides, par le Général de corps d'armée Christophe de Saint-Chamas, Gouverneur des Invalides.

Le 30 novembre dernier, Serge WOURGAFT, je ne sais pas si vous l'avez connu, est décédé à l'âge de 107 ans. Il habitait Saint-Cloud, ses filles ont été scolarisées à Saint-Cloud, c'est vraiment un Clodoaldien de toujours. Serge était un type absolument extraordinaire, il a été militant chez nous. Sa vie a été tellement extraordinaire qu'il a eu le droit à des honneurs dans la cour des Invalides. Et je voulais juste, pour lui rendre hommage, lire l'allocution qui a été prononcée par le Général de corps d'armée Christophe de Saint-Chamas, qui est Gouverneur des Invalides, jeudi dernier (12 décembre 2024), dans la cour des Invalides. Désolé, c'est un petit peu long, mais Serge le mérite. Et puis, ça n'appelle pas de réponse, donc, du coup, ce sera rapide au global.

Monsieur Serge WOURGAFT, c'est une vive émotion que nous ressentons, alors que nous sommes rassemblés aujourd'hui au cœur de l'Hôtel National des Invalides, pour vous rendre les honneurs militaires que vous avez mérités, vous le résistant, le déporté, l'homme d'honneur que vous avez été tout au long de votre vie.

Serge WOURGAFT, vous êtes né le 31 août 1917 à Odessa alors en Russie, sur les rives de la mer Noire. Cette année 1917 est marquée par de profonds bouleversements liés à la révolution russe. L'insurrection bolchévique qui secoue votre ville natale y déchaîne la « terreur rouge ». Victime de purges ou de pogroms pour les citoyens de confession juive, une forte proportion de la population quitte cette région déchirée par la guerre civile entre bolchéviques, Russes blancs tsaristes et Ukrainiens anarchistes.

À l'âge de 9 ans, après un périple à travers la Turquie, l'Italie et l'Autriche vous arrivez en France. Vous apprenez rapidement le français et êtes scolarisé au lycée Buffon à Paris. À force de travail, vous êtes diplômé des Hautes Etudes de Commerce en 1937, puis licencié en droit en 1939, après le passage de votre oral avec le Professeur René Cassin.

Jeune homme, vous êtes pleinement engagé dans le scoutisme. Vous assistez aux premiers rassemblements du Front Populaire en 1935 et 36. Alors que vous êtes encore étudiant, vous êtes appelé sous les Drapeaux avec toutes les classes mobilisables. Vous rejoignez le service de santé des Armées en avril 1940 et êtes témoin du recul des Armées devant la force mécanique allemande, de l'exode des populations, de la défaite qui survient au mois de juin.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

Pour autant, vos convictions antifascistes et votre profonde intolérance de l'occupation allemande vous poussent à reprendre la lutte contre le nazisme d'une autre manière. Vous entrez dans la Résistance malgré les risques inhérents à votre engagement, étant impliqué dans l'action et de confession juive. Vous franchissez le pas par l'intermédiaire d'un pasteur protestant dans la région de Florac en Lozère, terre qui représente alors un lieu de refuge pour les émigrés récents, les réfugiés de l'exode, les citadins en quête de ravitaillement, les enfants des colonies de vacances, les réfractaires au STO et les Juifs refluant depuis novembre 1942, les villes du littoral après l'invasion de la zone sud.

La Résistance s'organise au fil du temps et multiplie les actions de harcèlement contre les troupes d'occupation qui réagissent par des opérations de représailles.

Dans la clandestinité, sous le nom de « Didier » vous devenez en mai 1943 le chef de la Résistance dans l'arrondissement de Florac en Lozère où vous y organisez les premiers maquis des Cévennes. Vous êtes arrêté le 31 octobre 1943 et transféré à la prison de Mende où vous gardez le silence malgré la torture qui vous est infligée. Vous êtes ensuite interné pendant de longs mois au camp de Saint Sulpice la Pointe dans la région de Toulouse. A l'été 1944, vous faites partie des 25 000 français déportés au camp de concentration de Buchenwald près de Weimar en Allemagne.

Vous êtes très profondément marqué par cette expérience de déshumanisation de l'individu et de l'horreur de l'univers concentrationnaire. Mais vous traversez cette période avec la ferme volonté d'en sortir. Début avril 1945, les nazis tentent d'évacuer le camp. Mais l'organisation clandestine initiée par les déportés parvient à limiter le nombre des départs et à prendre le contrôle du camp sur les gardiens SS le 11 avril, quelques heures avant l'arrivée des blindés américains du général Patton.

À la libération du camp, vous recevez la charge des services sanitaires des déportés avant leur évacuation aux quatre coins de l'Europe libérée du joug nazi.

L'heure de votre retour arrive enfin. Vous vous investissez pleinement dans la vie active et devenez successivement attaché de presse auprès du Ministre du Ravitaillement, rédacteur à l'agence de presse Reuters et membre du Cabinet du Ministre des Travaux Publics et des Transports. Puis, vous passez l'essentiel de votre carrière professionnelle comme directeur des relations publiques européennes de l'Association du Transport Aérien International, groupement de sociétés dont l'objectif est de promouvoir une industrie du transport aérien sûre, efficace et économique.

Votre vie et votre action sont marquées par votre implication et vos engagements dans le monde fédératif et associatif. Vous restez sans cesse attentif au traitement de la personne et au respect des droits et de la condition humaine.

À partir de 1957, vous êtes pendant vingt ans, président de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants, après en avoir été le secrétaire pendant trois ans. Pour vous, rétablir le dialogue entre les anciens ennemis est la voie qui peut permettre de protéger les générations futures de nouveaux conflits. Cette fédération est d'ailleurs en lien direct avec la déclaration universelle des droits de l'homme dont René Cassin était l'un des rédacteurs. Vous parcourez le monde pour y rencontrer les combattants, parfois très jeunes, et amorcer avec les très nombreuses associations, ce qui deviendra la reconnaissance du « stress post-traumatique ».

Votre souci de préserver la paix vous amène également à présider le Comité Spécial des ONG sur le Désarmement de Genève et enfin, celui du Comité de Liaison pour le Transport des Personnes Handicapées, dont les victimes de conflits armés, sont au premier plan.

Vous êtes également élu membre du Comité d'Honneur de la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes depuis mai 1998 et, depuis 2013, directeur de publication de son journal mensuel « le Patriote Résistant », dans lequel vos articles et éditoriaux sont toujours très attendus.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

Vous êtes également très impliqué dans le Concours National de la Résistance et de la Déportation et force de propositions pour le choix de thèmes au sein du comité stratégique.

Vous êtes tout particulièrement actif au sein du conseil d'administration de l'Union Fédérale des Anciens Combattants.

Comme de nombreux Résistants, vous aimiez dire que vous n'étiez pas un héros, convaincu d'avoir simplement fait votre devoir en accord avec votre conscience. La modestie et l'humilité caractérisent votre caractère et touchent vos proches. En déportation, vous avez appris combien la lutte pour la dignité et pour rester des hommes et non pas « des nombres », l'entraide, la solidarité et la fraternité sont de puissants moyens de résistance. Vous demeurez très attaché à l'esprit du programme du Conseil National de la Résistance, à la défense de la liberté et de la dignité humaine et à la paix au titre de laquelle vous vous êtes engagé dans des organisations en faveur du désarmement.

Vous défendiez vos idées et vos convictions avec force mais toujours aussi avec cet humour qui vous caractérisait, que tous admiraient, vous enviaient et appréciaient.

Vous saviez dédramatiser des échanges tendus et faire entendre votre voix.

Veuf depuis 2022, de votre union avec votre épouse Elizabeth, est née votre fille Nathalie, mère de Jonathan et Nina, et grand-mère de Gaspard et Jeanne STRUB.

Très proche de votre fille, vous aimiez échanger avec elle sur les affaires françaises et internationales, et suivre avec le plus grand intérêt le parcours de vos petits-enfants.

Vous étiez un passeur de mémoire. Vos messages adressés à la jeunesse continueront d'être transmis par ceux à qui vous avez passé la main.

Serge WOURGAFT vous êtes Commandeur de la Légion d'Honneur, Grand Officier dans l'Ordre National du Mérite, titulaire de la Croix de Guerre 1939-1945, de la médaille de la Résistance et de nombreuses décorations étrangères.

Homme de dialogue et de consensus, vous avez toujours œuvré pour le respect de la personne humaine et prôné la solidarité, la foi en la capacité de l'homme à se dépasser.

Vous laissez à votre entourage l'image d'un homme bon et droit. Par votre engagement tout au long de votre vie, vous avez fait Honneur à la France qui vous le rend aujourd'hui aux Invalides.

Et pour la petite anecdote mais, avec Alain, on était allé le voir il y a 1 mois, il habitait rue des Villarmains. On était allé chez lui, il nous avait reçus, je ne vais pas dire qu'il pétait le feu, mais il était bien, il était en forme, et surtout, à 107 ans, il était incroyablement alerte, il commentait l'actualité, il nous parlait de l'Ukraine, du nouveau gouvernement, des positions du Parti socialiste, etc. C'était un homme vraiment extraordinaire. Il y a quelques années, il était intervenu dans une de nos réunions, justement pour raconter son histoire de déportation à Buchenwald, il y avait même des jeunes qui étaient venus, je crois que mon fils était venu pour écouter son histoire. Voilà l'hommage à Serge WOURGAFT, un grand Clodoaldien.

Merci.

Le MAIRE : Merci pour cet hommage, émouvant et mérité.

Monsieur MONTET, oui.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

Alain MONTET : Oui, j'ai posé une question, hier, hors délai. C'est juste par rapport à ce que vous avez dit sur Mayotte. Il y a des collectivités qui ont voté des subventions à Mayotte, quelques-unes, des mairies, des départements. Quelle est votre position là-dessus ? Elle n'est peut-être pas arrêtée, parce que c'est quand même assez récent, mais.....

Le MAIRE : Écoutez, je n'en ai pas parlé avec la majorité, mais pour être très franc, je ne compte pas proposer le versement d'une subvention, non pas que nous soyons ou que je sois insensible à ce qu'il se passe là-bas et qui est vraiment dramatique. D'abord, c'est un département Français, je ne sais pas s'il faut le rappeler, si, vu ce qu'on a entendu récemment, il vaut mieux le rappeler, mais je crois que là, pour le coup, moi qui ne suis pas forcément un grand supporter du Président de la République, il est en train de faire des annonces en ce moment, parce qu'il y est. D'abord, il a demandé à qu'il y ait une journée de deuil national lundi, ça n'arrange pas les problèmes financiers dont vous parliez. Et deuxièmement, il a proposé, je ne sais pas encore très bien quels sont les contours réels, c'est pour cela qu'il faut attendre un peu, mais il semblerait qu'il ait proposé la création d'un établissement public permettant la reconstruction de Mayotte, au sens très large du terme, c'est-à-dire que ce sont des réseaux d'assainissement, des réseaux de distribution d'eau potable, avant même de reconstruire des bâtiments. Et donc en fonction de l'ensemble de l'architecture de l'action publique qui sera menée, je crois que tout le monde se mobilise sur ce sujet-là, je pense que c'est vraiment le rôle et la puissance de l'État de travailler là-dessus et de faire en sorte qu'on puisse porter secours à la population mahoraise, qui, on ne sait pas très bien, est aux alentours de 350/ 400/ 450 000 habitants ; officiellement, c'est 350 000 ou 250 000. En fait, visiblement, on ne sait pas très bien combien de personnes il y a sur l'Île, sur ce territoire, pardon.

L'aide financière directe de la commune, je ne pense pas, s'il y a la puissance publique qui se met avec vigueur, je pense que ce sera beaucoup plus efficace que de voter une subvention qui va passer par des circuits qu'on n'identifie pas très bien, avec la certitude d'arriver au bon destinataire, et de faire les choses qui sont prévues. J'ai vu que des communes mettaient 25 000 €, je ne suis pas sûr que ce soit à la hauteur. Je pense vraiment que s'il y a une décision nationale de porter une politique volontariste d'accompagnement et de réhabilitation, ou de reconstruction, c'est plutôt de reconstruction, d'ailleurs, du département de Mayotte, ça me paraît être beaucoup plus puissant et beaucoup plus fort. Et puis, on verra après si, vraiment, il faut contribuer à quelque chose par le biais de l'État ; ça sera beaucoup plus sûr que par des associations. Mais, pour l'instant, en l'état, on n'a pas prévu de le faire, non. Voilà.

Monsieur MAYCHMAZ.

Rafaël MAYCHMAZ : Oui, j'ai quelques questions. Ma voix étant assez affaiblie, est-ce que je peux utiliser la synthèse vocale, notamment pour la première question ?

Le MAIRE : Allez-y.

Rafaël MAYCHMAZ : Si ça vous semble trop insupportable, je reprendrai

Le MAIRE : Non. Je ne sais pas si ça va marcher, on va entendre quelque chose ?

Rafaël MAYCHMAZ : Oui, normalement avec le micro, et j'ai cloné ma voix avec de l'IA, donc normalement vous aurez l'impression que c'est moi.

Le MAIRE : Ooh là là !! Ça y est, l'IA est parmi nous.

Rafaël MAYCHMAZ : Ce n'est pas exactement moi, mais j'ai fait en sorte que vous ayez l'impression que ce soit moi.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

Xavier BRUNSCHVIGG : Sinon, tu ne poses pas de question et on fait cela la prochaine fois.

Rafaël MAYCHMAZ : J'incarne un positionnement politique, donc je tiens à poser mes questions. Allez, on essaye.

1 ■ Urbanisme RD7 : Pour construire une cuisine centrale au 18 quai Président Carnot

Mes chers collègues, je tiens à vous interpeler sur la parcelle du 18 quai du Président-Carnot, jadis occupée par le teinturier WARTNER. L'entreprise a cessé son activité à cet endroit et à la suite d'un permis de démolir daté au 18/08/2024, paru dans l'*Officiel* d'octobre 2024, le terrain a été complètement rasé.

Situé à proximité immédiate de la station de tram *Parc de Saint-Cloud*, ce terrain stratégique de 2 500 m² est une opportunité unique pour un projet à forte valeur ajoutée pour nos concitoyens.

Hélas, cette parcelle fait l'objet d'un permis de construire, daté de 2023, prévoyant un immeuble R+5 avec une résidence hôtelière et un foyer de jeunes travailleurs comprenant 40 logements sociaux PLAI.

En tant qu'élu *Renaissance*, la création de logements sociaux à l'échelle de Saint-Cloud est pour moi une priorité légitime, pour nous conformer à la loi SRU ; notre ville est carencée avec 18% logements sociaux contre un objectif légal de 25%.

Cependant pour ce site, plusieurs interrogations se posent :

► **Question 1 : Pourquoi choisir cette localisation ?** Limitrophe de l'A13, de la RD7, de la gare routière, du tram et de l'aire d'attente pour les camions du chantier de la ligne 15. Située dans la zone la plus bruyante et la plus polluée de notre commune, ce choix est inadapté pour accueillir des logements. Qu'ils soient sociaux ou destinés à des jeunes ne change rien à l'exigence de qualité de vie et de santé publique que l'on doit à nos habitants.

► **Question 2 : Sur quels fondements légaux ce projet en zone UF s'appuie-t-il ?** L'article UF1 du PLU interdit les logements, sauf les logements de fonction et de gardien.

► **Question 3 : Qui a pris cette décision ?** Est-ce la majorité municipale ou bien le préfet des Hauts-de-Seine ? À noter que la Ville étant carencée, le Préfet a repris la main sur les permis de construire.

► **Question 4 : Est-ce que ce projet majeur a fait l'objet d'une communication en Conseil municipal ?** La transparence sur les décisions de cette importance est indispensable.

Vous l'aurez compris, il me semble que ce permis de construire n'apporte rien aux Clodoaldiens.

À la place, une option qui me semble intéressante serait d'y construire une cuisine centrale, en liaison froide, afin que Saint-Cloud relocalise, sur son territoire, la capacité à cuisiner et livrer des repas. En plus d'être une activité économique cohérente de la zone UF, cela serait utile à celles et à ceux vivant à Saint-Cloud ; Il y a des crèches, des établissements scolaires (écoles maternelles/élémentaires, collèges, lycées). On peut citer aussi les EHPAD ou encore les personnes âgées intéressées par le portage de repas à domicile. Et en dernier, mais pas des moindres, il y a les élèves du lycée Santos Dumont formés aux métiers de la restauration.

► **Question 5 :** Est-ce possible d'avoir des ordres de grandeur pour quantifier chacun de ces publics ?

► **Question 6 :** Le Parisien du 24/08/2024 rapporte que « **le département investit désormais pour aménager des cuisines de production dans les collèges** » : **qu'est-il prévu à Saint-Cloud ?**

Pour ceux qui ne le savent pas, le prix plafond du repas au collège a bondi de + 63% l'été dernier pour s'établir à 7€ ; tandis que pour les élèves de primaire le prix plafond est dorénavant à 7,95€.

Si je prends l'exemple des écoles primaires, dont les onéreux repas sont livrés par SOGERES depuis la ville d'Osny, située à 40 km de Saint-Cloud, un tel investissement contribuerait aussi aux objectifs du Plan des Mobilités Ile-de-France, en réduisant les distances parcourues pour les flux de marchandises (circuit-court).

En résumé, c'est positif pour le porte-monnaie des usagers avec une réduction des coûts. C'est positif pour les recettes économiques du territoire : création d'une activité pérenne avec des synergies locales. C'est positif pour la santé et le climat via l'amélioration de la qualité de l'air.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

Il y a l'espace et les possibilités de financement pour ce type de projet. Preuve en est que la Ville se projette sur une réhabilitation de la médiathèque évaluée à 15M €.

Je vous remercie de votre attention pour cette prise de position sur l'avenir de cette parcelle et pour votre éclairage sur les 6 questions posées.

Le MAIRE : Monsieur BERTHET.

Olivier BERTHET : Merci Monsieur MAYCHMAZ. L'humain va essayer de répondre.

En ce qui concerne Wartner, ça ne vous aura pas échappé que c'est une parcelle privée. Là où c'est situé, ça appartenait à une entreprise, qui souhaitait déménager, qui est partie hors de la Ville et vend son bâtiment et son terrain. Des appels à projet, c'est directement le vendeur qui a pris contact, puisque c'est une parcelle privée, donc il a cherché. Et parmi les potentiels repreneurs, il n'y en a pas beaucoup sur ce genre de parcelle. Effectivement une activité hôtelière s'est présentée, a pu avancer sur ce sujet-là et conclure avec la société Wartner. Je vous rappelle quand même que la vente de cette parcelle coûte extrêmement chère, ce n'est pas du terrain désaffecté, donc on est sur des budgets colossaux. C'est comme cela que c'est parti. Par rapport au PLU, soyons clair, aujourd'hui, la zone UF et une activité hôtelière sont compatibles, puisque l'activité hôtelière est une zone d'activité, l'activité hôtelière est de l'activité, ce n'est pas du tout du logement. Le logement n'est pas du tout pour les hôtels. On a donc tout à fait le droit de construire ; la preuve en est, c'est que le Préfet a bien délivré le permis de construire et que le contrôle de légalité ne s'est pas opposé bien évidemment, à la fois, à un hôtel et à la résidence de jeunes travailleurs et de jeunes actifs. C'est tout à fait légal. Et si vous lisez bien, c'est bien spécifié dans le PLU de la ville de Saint-Cloud.

Ensuite, je ne sais plus trop où j'en suis par rapport à votre affaire. Bon, je ne parlerai pas de la cuisine centrale, parce que c'est un sujet qui, je crois, a été discuté, il y a quelques années, par Madame Delphine POTIER qui a posé la même question. La ville de Saint-Cloud utilise ce que l'on appelle les délégations de service public. D'ailleurs, vous voyez que cela passe régulièrement en Conseil municipal. Une cuisine centrale n'est pas dans notre stratégie au jour d'aujourd'hui. Voilà, je ne peux vous répondre grand-chose là-dessus, si ce n'est qu'on pratique les fameuses délégations de service public.

Après sur la partie des statistiques, sur la grandeur de la quantité de chacun des publics, franchement je n'ai pas forcément les informations là-dessus.

Intervention inaudible de Rafaël MAYCHMAZ.

Pardon ? Non, mais enfin, aujourd'hui, on ne communique pas en Conseil sur l'ensemble des parcelles, cela fait partie de la gestion de la Ville, surtout sur les permis, sur toutes les opérations qui sont sur la Ville, on ne communique pas au Conseil ce qu'il se passe, ça fait partie de l'évolution des affaires de la Ville et des ventes entre des promoteurs et des privés, aussi bien des maisons ou des entreprises ou des terrains d'entreprises. Donc on n'a pas à parler au niveau du Conseil municipal de ce genre d'activité, c'est l'activité municipale de la Ville. Mais ça ne change rien, la résidence hôtelière, c'est vraiment de l'activité au jour d'aujourd'hui.

Intervention inaudible de Rafaël MAYCHMAZ.

Pour les résidences de travailleurs comme celles-ci, effectivement, c'est du PLAI. La Préfecture valide également ce phénomène-là et, encore une fois, c'est dans les textes. Non, ce n'est pas du logement. En fait, un foyer de jeunes travailleurs, c'est de l'activité. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, l'ensemble, c'est de l'activité. Voilà ce que je peux vous répondre.

Le MAIRE : Merci, Monsieur BERTHET. Une autre question ?



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

Rafaël MAYCHMAZ : Je reprends la main.

2 ■ Urbanisme RD7 : Quels avenir pour les autres sites à l'abandon ?

Du coup, est-ce que ce serait possible d'avoir un petit état des lieux sur les autres sites de la RD7.

► **Quel site est inoccupé ou en fin d'activité ?** Quand on se promène devant, on peut évidemment se faire un avis mais je préfère vous demander directement.

► Et quelle vision portez-vous pour chacun d'entre eux ?

Olivier BERTHET : De la même manière, effectivement aujourd'hui, on voit très bien que l'activité économique des entreprises, qui sont là, est quand même assez problématique. Certains bâtiments sont déjà en vente, et des réflexions sont en cours d'étude pour retrouver une destination à ces bâtiments.

Aujourd'hui, rien n'est décidé, rien n'est fait. Depuis presque 2 ans maintenant, le marché de l'immobilier s'est quand même tout à fait écroulé. Donc tout cela est un petit peu, pour le moment, en attente, il n'y a pas grand-chose qui se fait. On n'a pas beaucoup plus avancé sur ces sujets-là.

Le MAIRE : Juste pour compléter ce que dit Monsieur BERTHET, c'est qu'en fait le marché de l'immobilier du logement, comme du tertiaire, est en grande difficulté, ça, c'est clair. Pour autant, il ne faut jamais céder à la panique. Et moi, je suis très interrogatif, pour ne pas dire autre chose, sur la mode actuelle qui essaie de vouloir masquer cette crise qui est réelle et qui n'est pas qu'à Saint-Cloud, la VEFA en accession, aujourd'hui, partout en France, est plantée et le tertiaire est planté aussi. On a des difficultés, à la Défense, il y a 600 000 m² vides, dont 50% sont obsolètes. C'est donc en grande difficulté partout. Et il y a une mode qui consisterait à dire que la solution toute trouvée serait de remplacer ce tertiaire en logements et, bien sûr, en logement social.

Eh bien, moi, je pense que ce serait une erreur stratégique ; ce n'est pas parce que c'est du logement social, ce serait du logement à 15 000 € le m², ce serait la même réflexion. Je pense que, pour maintenir son attractivité, une commune a besoin d'une diversité d'offres. Et le jour où on aura fait disparaître l'emploi d'une commune, eh bien là, on sera dans ce qu'on appelle une ville dortoir, c'est-à-dire une ville où les gens viennent dormir et où il ne se passe plus rien, il n'y a plus d'emplois, plus de commerces, etc. Moi, je suis très attaché à ces zones d'activité UF dans notre PLU ; elles sont situées dans des endroits assez bien placés et stratégiques où c'est quand même plus adapté d'avoir de l'emploi le long des quais que du logement, même si historiquement il y a du logement bien avant que je sois à la mairie et même avant mon prédécesseur Bertrand CUNY. Mais, c'est très important de garder cette diversité entre des équipements publics, des équipements sportifs, des équipements culturels, de l'emploi, des commerces, des transports et du logement.

Donc on ne fera pas disparaître la zone d'activités, comme on nous le propose ou comme on nous le suggère, ou comme c'est la tendance en ce moment, parce qu'en plus, je ne suis pas certain, d'ailleurs, que, dans ces grands ensembles-là d'immeubles tertiaires, le modèle économique pour les transformer en logement social soit bien avéré. Parce que la charge foncière du logement social est très faible et les travaux sont colossaux pour passer d'un immeuble, je prends les bureaux de la Colline, c'est l'équivalent d'un IGH, mais couché, avec toutes les conditions de sécurité que ça engendre et pour transformer cela en logements sociaux, ce sont des coûts énormes que personne ne veut payer. Nous, on est très attaché au maintien de l'emploi, même s'il y a une difficulté aujourd'hui, personne ne néglige ça, il faut aussi penser à des modes de fonctionnement, dans le secteur professionnel, différents de ceux que nous avons connus, mais moi, je suis très attaché à ce qu'on garde, à la fois, de l'emploi, du logement, des commerces, toute une attractivité qui fait le génie d'une commune, voilà.

Rafaël MAYCHMAZ : Merci, question suivante.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

3 ■ Déplacement du marché des Milons avenue Bernard Palissy

Le marché des Milons est un espace de vie et d'échanges, qui participe à l'identité du quartier Coteaux/Bords de Seine. Toutefois, le projet de réaménagement de la place des Milons en jardin, accompagné du déplacement du marché avenue Bernard Palissy, soulève des questions légitimes.

► **Question 1 : Disposez-vous de chiffres précis sur la fréquentation actuelle du marché des Milons et sur son évolution au fil des années ?** Ces informations permettraient d'éclairer objectivement la pertinence du projet et d'évaluer son impact réel sur les habitants.

Ensuite, la **localisation proposée soulève une problématique majeure : les nuisances sonores**. Un marché le dimanche matin pourrait engendrer des bruits dès l'aube (5h), affectant significativement la qualité de vie des habitants à proximité (des habitants qui n'ont rien demandé), ainsi que la valeur de leurs biens immobiliers. Cette inquiétude mérite d'être prise en compte.

C'est pourquoi je suggère une consultation approfondie des Clodoaldiens directement concernés. Leurs avis doivent être au cœur de la réflexion, qu'il s'agisse des horaires, de l'emplacement ou d'autres alternatives possibles.

► **Question 2 : Seriez-vous d'accord pour mener cette phase d'écoute, d'écoute exhaustive ?**

Enfin, avant d'avancer, assurons-nous que l'option retenue respecte pleinement la qualité de vie des riverains et leur apporte des garanties claires.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Madame ASKINAZI.

Françoise ASKINAZI : Merci, Monsieur le Maire.

Le marché des Milons, effectivement, connaît une perte significative de vitesse depuis de nombreuses années. À ce jour, seuls 4 commerçants abonnés et 1 commerçant volant sont présents ; vous avez un poissonnier, deux primeurs et un fromager. Et le jeudi, seul un poissonnier est présent.

La Ville ne dispose pas de chiffres précis concernant la fréquentation du marché, mais le poissonnier indique servir 80 à 100 clients à chaque séance.

Malgré les efforts déployés par la Ville pour recruter les nouveaux commerçants et relancer l'activité, ce marché peine à retrouver son dynamisme. Donc le projet de déménagement du marché des Milons a pour ambition première de redynamiser cette activité en lui offrant une meilleure visibilité, tout en attirant de nouveaux commerçants capables de répondre aux attentes des habitants du quartier.

Une réflexion importante est menée, afin de sélectionner l'emplacement le plus adapté, à la fois, économiquement avantageux et le moins contraignant pour les riverains. En effet, il est important de prendre en compte les nuisances qu'un marché peut occasionner, c'est évident. Nous sommes convaincus que le nouvel emplacement offrira au marché des Milons un cadre plus adapté, propice à son dynamisme et à l'arrivée de nouveaux commerçants. Nous n'en restons pas moins conscients des préoccupations des riverains et déploierons tous les efforts nécessaires pour limiter les nuisances et assurer une cohabitation harmonieuse entre le marché et les habitants du quartier.

Le MAIRE : En complément de ce qui dit fort justement Madame ASKINAZI, en fait, c'est un double projet. Pour ceux qui connaissent bien le site actuel de, je ne sais pas comment on peut le qualifier, de l'espace urbain des Milons qui est en face de Saint-Joseph artisan, qui est un site extrêmement minéral, qui ne correspond plus, tout à fait, à ce qu'on pourrait souhaiter aujourd'hui, et le petit jardin, le square pour enfants qui est à côté, on a pas mal de jeunes enfants dans ce quartier et d'assistantes maternelles, et on sait très bien que le square n'est pas tout à fait adapté, il y a beaucoup de monde, il est très fréquenté, et que le site, tel qu'il est aujourd'hui, correspond peut-être à des sites des années 80 ou 90, mais plus tellement à ce qu'on souhaiterait aujourd'hui.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

Ça, c'est la première chose. Et, nous, à un endroit qui, en volume, est assez conséquent, on doit être à 4 500 m² (un demi-hectare), on a pour ambition de rendre beaucoup plus qualitatif cet espace pour les habitants du quartier des Coteaux, qui sont parfois dans de l'habitat collectif, parfois dense, d'ailleurs, parce qu'il y a, dans les Coteaux, des hauteurs qu'on n'a plus le droit de construire aujourd'hui, et qui n'ont pas toujours la possibilité d'avoir un espace vert à proximité, ou, en tous les cas, un espace vert accessible, le stade Martine Tacconi n'étant pas ouvert au public, il est ouvert au club de football, mais de façon très restrictive, en raison des pelouses. Donc, on pense qu'il nous faut requalifier cet endroit, et le projet, comme le disait tout à l'heure notre collègue Virginie RECHAIN et puis, je ne sais plus qui a rapporté pour Nathalie MOUTON-VEILLÉ, puisqu'on a présenté cela en dialogue de quartier, l'accueil a d'ailleurs été très favorable, le projet est très qualitatif et va permettre d'avoir un espace beaucoup plus végétalisé, beaucoup plus apaisé à un endroit un peu stratégique dans notre commune. La reconquête de cet endroit était vraiment souhaitable et est vraiment souhaitable pour l'ensemble des habitants du quartier. Et, du coup, se posait le problème de redynamisation de ce marché. On aurait pu décider de le fermer, il n'y a quand même plus grand monde, le jeudi il y a le poissonnier. Moi, j'y vais de temps en temps le dimanche matin, je ne sais pas si vous êtes resté sur le marché des Milons le dimanche matin, mais les 100 clients, rien que pour le poissonnier, je ne les vois pas. Donc, on pense qu'en se rapprochant de commerces et, notamment là, on a quelque chose qui est en train de renaître, il y a une dynamique dans ce quartier autour des Pipelettes, enfin je ne veux pas faire de publicité, mais autour du restaurant Thaï, je crois aussi, qui a remplacé Mama Sista, et il y a le restaurant en cession d'activité qui va être transmis, on voit bien que, là, il y a une petite dynamique qui se recrée. On ne peut pas aller directement sous les arcades, parce qu'on est un peu loin et on est un peu coupé, parce que les arcades sont perpendiculaires et elles sont un peu plus loin sous la passerelle de l'Avre. Et donc redynamiser un marché le dimanche matin à cet endroit-là où les Pipelettes peuvent ouvrir, parce que ce n'est pas qu'un restaurant, c'est aussi un bar, il y a de la limonade, ce qu'on appelle, vous savez, le café le matin, le perrier, le jus de fruits ou autres pour ceux qui veulent, vin blanc aussi le dimanche matin, avec modération, ou le café cognac ou café calva, c'est un bon emplacement. Donc on est en train de regarder si c'est avenue Bernard Palissy ou avenue Albert 1^{er}. Comme on est en train de retravailler le rond-point, parce qu'il y avait des problèmes de circulation, de giration et de vitesse excessive que les parents d'élèves nous avaient signalés, on a un projet de réaménagement un peu global, et on pense que ça peut redynamiser ce marché, qui est en train de mourir depuis plusieurs années quand même. C'est donc un beau projet. Alors, après, vous savez, même les Clodoaldiens, qui étaient près de Stella, étaient heureux que le marché soit à Stella, les habitants moins, ça, c'est sûr ; ceux qui habitaient allée des villes jumelées pendant 4 ou 3 ans, je ne sais plus, ils sont contents maintenant, parce qu'effectivement c'est plus apaisé. Oui il y a des nuisances, alors après, on trouve des moyens. Ce n'est pas un marché comme à Stella, où il y aura 50 commerçants, de toute façon, on n'y arriverait pas, mais c'est un marché où on espère 12, ou à peu près, au-delà des 4 d'aujourd'hui, on espère tripler, ça reste un marché à taille humaine avec une douzaine de commerçants, créer une attractivité, faire fonctionner avec les bistrotts alentours pour recréer de la convivialité et donc on pense que c'est quelque chose qui va permettre de sauver le marché des Milons qui, aujourd'hui, est en très grande difficulté et proche de la disparition, il faut être honnête.

Donc voilà en complément de ce qu'a dit Madame ASKINAZI, on est en train de finaliser tout cela, de réfléchir à tout cela et ça a été présenté en dialogue de quartier et au Conseil de quartier de Madame MOUTON-VEILLÉ.

Rafaël MAYCHMAZ : Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame ASKINAZI.

4 ■ Mobilités : Avenue de Suresnes (quartier Coteaux/Bords de Seine)

Je vous parlais de l'avenue de Suresnes qui est bien à Saint-Cloud, juste au-dessus du tram T2 de la station des Coteaux. Cette avenue comporte plusieurs problèmes remontés par les habitants et aussi les cyclistes.

Les difficultés pour les piétons

- Côté Ouest, le trottoir longeant les maisons n'est pas praticable, car des voitures se garent sur le trottoir (côté maisons). C'est légal, parce que le marquage des places de stationnement voiture est, en effet, à cheval entre la chaussée et le trottoir.

- Côté Est, sur le trottoir longeant la ligne de tram, les piétons ont du mal à se croiser. La difficulté est aggravée pour les poussettes et pour les PMR (personnes à mobilité réduite). Et c'est particulièrement marquant quand on se rapproche de la rue du Val d'Or.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

Les difficultés pour les vélos

Cette avenue de Suresnes comporte aussi des risques pour les vélos. Actuellement, il n'y a pas d'aménagements cyclables. Les voitures circulent rapidement et dans les deux sens, la chaussée est étroite, elle est courbe, et en mauvais état, même si la Mairie essaie de boucher les trous, c'est quand même l'état de l'enrobé qui n'est pas top. Ceci n'est guère rassurant pour les vélos. Sans parler du stationnement voiture avec l'absence de marge pour les ouvertures de porte.

En conclusion, je suggère que cet axe majeur soit repensé.

- On pourrait étudier un passage de l'avenue de Suresnes en sens unique pour les voitures allant vers le Nord, c'est-à-dire vers Suresnes, afin de créer une piste cyclable en double-sens ; c'est-à-dire qu'en fait dans le prolongement côté Suresnes, qui est un peu à côté, elle est aussi en sens unique. Donc, il y a une certaine cohérence.
- Le 2^{ème} point est d'échanger avec les acteurs des transports, pour voir s'il serait possible d'élargir un petit peu le trottoir longeant le tram.

Questions à la majorité municipale :

- ▶ Partagez-vous le diagnostic ?
- ▶ Qu'est-il prévu pour l'avenue de Suresnes ?

Le MAIRE : On connaît bien le sujet de l'avenue de Suresnes, je vais répondre (*dixit le Maire en s'adressant à Brigitte PINAULDT, alors qu'elle s'apprêtait à prendre la parole*). On connaît bien le sujet de l'avenue de Suresnes depuis longtemps, ça fait des années qu'on parle de cela, en dialogue de quartier, en comité de quartier encore plus. Et je ne sais pas si vous vous souvenez, parce que c'était dans un mandat où vous n'étiez pas élu, je pense, on avait la même problématique avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, exactement la même avec du stationnement, située exactement de la même façon que l'avenue de Suresnes, etc. Et quand on a refait l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, on a fait une concertation avec les riverains, et on a demandé quelles étaient les solutions les plus adaptées et on a abouti, on a atterri, comme on dit aujourd'hui en langage diplomatique, sur une solution qui est celle qu'on connaît aujourd'hui avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, qui est dans l'axe de l'avenue de Suresnes après Santos Dumont. Et on a réduit le trottoir côté habitation pour permettre le stationnement, et on a amélioré le trottoir côté Tram et talus. Et je crois que l'aménagement aujourd'hui est apprécié par tout le monde dans l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

En fait, la tarte à la crème, c'est le sens unique. Il faut savoir que la première conséquence de la mise en sens unique d'une rue et, ça, c'est malheureusement démontré à chaque fois que nous prenons ce risque ou que nous prenons cette décision, c'est l'accélération des véhicules. C'est notre problème rue des Tennerolles, rue Sevin Vincent, rue de Garches, dès qu'on est dans des rues lignes droites à sens unique, le conducteur se sent en sécurité et donc, du coup, il va encore plus vite.

Aujourd'hui, tout ce que vous avez décrit en termes de diagnostic est vrai, on le sait, on ne peut pas marcher côté habitation, c'est très difficile, c'est un peu moins compliqué côté Tram, la vitesse est excessive mais, comme malheureusement dans beaucoup d'endroits à Saint-Cloud et dans les Hauts-de-Seine, dans nos communes, en général, les conducteurs ne sont pas raisonnables, et il ne suffit pas de mettre un panneau pour qu'ils le respectent. Mais si nous mettons en sens unique, nous aurons une accélération des vitesses des véhicules. Pour essayer de constater les vitesses, on a mis, par exemple, un radar rue Verhaeren, qui est une rue en montée, et on s'aperçoit que le 30 km/h est très difficilement respecté, puisque c'est une zone 30. Et, en plus, on n'a pas le choix, puisque comme il y a un transport bus dans le sens Sud-Nord, de toute façon, si on met en sens unique, on ne va pas obtenir le dévoiement de la RATP du bus, donc on est obligé de le mettre dans le sens du bus. C'est donc un sujet dont on parle depuis très longtemps. On avait des comptages il y a quelques années, c'est une rue qui est, quand même, assez fréquentée.

Moi, je pense que ces sujets-là, vous allez me dire, ça va prendre encore un peu de temps, les sujets généraux de circulation dans le quartier des Coteaux, il serait prudent de ne pas y toucher tant que nous n'avons pas réhabilité les quais. Parce qu'en fait, le problème que nous avons est que, comme les quais sont entre le pont de Saint-Cloud et le pont de Suresnes, sur les 19 kms de quais entre le Nord et le Sud, ce sont les seuls qui n'ont pas été refaits, il y a plus d'1 km ou 2 kms, je ne sais plus très bien combien, en fait, on sait très bien avec



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

les applis Waze et d'autres, que le transit ne se fait plus sur les quais le matin et le soir, il se fait dans les petites rues, rue Clodoald, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, boulevard Senard, Avenue Palissy, etc. Et donc on est en suroccupation de cette voirie, liée au transit, parce que les gens veulent échapper aux bouchons sur les quais. Le jour où on aura réaménagé les quais, vous verrez qu'on va dégonfler la pression dans le quartier des Coteaux, probablement baisser aussi la vitesse, on n'est pas dans la dimension de se rendre à son travail, on est peut-être moins excité d'agir vite. Voilà, donc c'est un sujet qu'il faudra reprendre mais, en l'état actuel des choses, aujourd'hui, on n'a pas prévu de toucher, pour l'instant, à l'avenue de Suresnes dans sa portion entre Santos Dumont et Val d'Or. On regardera cela à un autre moment, mais je pense qu'il serait sage d'attendre quand même les quais. Georges Clémenceau est en retard, parce que ça devait commencer en 2025, vous voyez bien que ça n'a pas commencé, ça va commencer en 2026, je pense, et donc les quais, ce sera dans la foulée. Georges Clémenceau, c'est la tête du pont de Saint-Cloud, pardon de ne pas l'avoir précisé, c'est 1 an et puis après, il y aura l'aménagement des quais sur au moins 2 ans, donc tout cela nous amène à 2027, 2028, 2029, je ne sais pas très bien. Mais une fois que les quais seront aménagés, on verra plus clair dans le quartier des Coteaux.

Voilà, mes chers collègues.... Aah il y a une dernière question.

Rafaël MAYCHMAZ : Une dernière question de l'année. C'est une toute petite question mais cela fait quelques temps que je suis sollicité là-dessus, donc je vais finir par la poser. Cela concerne le Vélib'.

Le MAIRE : Vélib', stations Vélib'.

5 ■ Mobilités : Vélib'

Tandis que Garches projette d'avoir 4 stations Vélib' d'ici l'été 2025, la ville de Saint-Cloud n'en possède que 3 : il y en a 1 à la gare routière, 1 à Longchamp et 1 à côté du parc des Tourneroches.

Question : ► Est-ce prévu d'améliorer notre maillage concernant le réseau Vélib' ?

Par exemple en ajoutant une station place Magenta et une autre, alors ce sera peut-être beaucoup plus tard, parce qu'on va les contraindre, gare de Saint-Cloud, et, globalement, on m'a dit qu'il y avait un problème de disponibilité des vélib', notamment sur le haut-de Saint-Cloud, alors ça concerne peut-être aussi le plateau. Voilà. Je vous remercie pour votre éclairage.

Le MAIRE : Madame PINAULDT, cette fois-ci.

Brigitte PINAULDT : Je vais répondre à la place de ma collègue Capucine du SARTEL qui répond : Concernant une quatrième station Velib', nous l'avons également étudiée, mais nous en avons déjà trois dont une qui n'est toujours pas parfaitement approvisionnée en vélos, comme vous le disiez. La situation s'améliore, mais reste fragile. Tant que ce problème persistera, on ne commandera pas une quatrième station, sachant qu'en plus le coût financier est important.

Le MAIRE : On ne peut pas comparer que les stations par rapport aux villes. Garches a une gare, nous, on a déjà 5 gares aujourd'hui. Donc, le sujet n'est pas du tout le même. Le problème qu'on a est un problème d'approvisionnement de la station du Mont-Valérien, qui est près de la gare, parce que dès qu'on met des vélib' là, en une demi-heure, ils disparaissent. Donc ça prouve qu'ils sont utilisés, ils ne sont pas du tout volés, ils sont utilisés, sauf qu'on n'arrive pas à obtenir un réarmement, je ne sais pas si c'est le bon mot, en tous les cas, un réassort de vélos dans cette station qui est souvent vide. Et c'est dommage, parce qu'elle est proche d'une gare.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Décembre 2024

Voilà, mes chers collègues, avant que nous nous séparions, deux petites informations essentielles :

- D'abord, pour souhaiter un excellent anniversaire à notre collègue Catherine GREVELINK, dont c'est l'anniversaire aujourd'hui. *Applaudissements de l'assemblée.*

- Et 2, pour féliciter notre collègue Pierre BOSCHE qui, en novembre, a été élu Président de la confédération des commerçants de France. Voilà. Félicitations ! *Applaudissements de l'assemblée.*

Voilà, mes chers collègues, je vous souhaite un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année !
Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le MAIRE clôt la séance à : 22h53.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le présent procès-verbal fera l'objet d'une publication électronique sur le site de la ville dans la semaine suivant son approbation.

Le Secrétaire de séance,

Sacha GAILLARD

Le MAIRE

Éric BERDOATI

